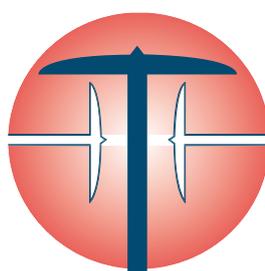
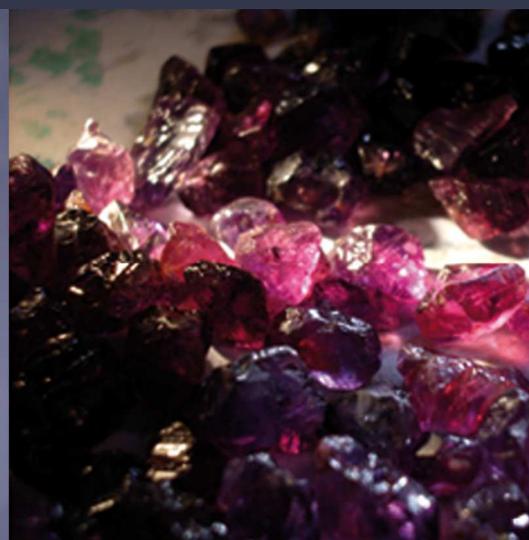




**S.A MINES TANY HAFA**  
DOCUMENT DE  
RÉFÉRENCE  
-PROSPECTUS -**2007**



S.A. MINES  
TANY HAFA

*Sommaire*

SA MINES TANY HAFA : Document de référence – Prospectus 2007

**I Personnes responsables : Page 8**

**1.1 Responsable du document de référence au 30 Juin 2007**

**1.2 Attestation légale**

**1.3 Attestation fiscale**

**II Contrôleur légaux : Page 9**

**2.1 Responsables du contrôle des comptes**

**2.2 Démission / Non renouvellement des contrôleurs légaux des comptes**

**2.3 Vérification fiscale annuelle**

**III Chiffres clés : Pages 9 à 11**

**3.1 Résultats**

**3.2 Bilan**

**3.3 Réserves Minières**

**IV Présentation de la société : Pages 11 à 14**

**4.1 Historique rapport suivi environnemental**

**4.2 Description des métiers**

**4.3 Liste des Permis au 30 juin 2007**

**4.4 Certification des réserves**

**4.5 Événements exceptionnels**

**4.6 Relations fournisseurs**

**4.7 Relations clients**

**4.8 Position concurrentielle**

**V Activités de la société : Pages 14 à 18**

**5.1 Activité et faits marquants de l'exercice arrêté au 30 juin 2007**

5.1.1 Faits marquants : Investissements en matériels pour réaliser un échantillonnage massif sur le site de Marosely.

5.1.2 Convoyage du matériel lourd

5.1.3 Fin des Etudes scientifiques réalisées par : CNRS, IRD, Faculté des Sciences de la Terre d'Antananarivo

5.1.4 Activité : début de l'échantillonnage massif au lieu-dit Marosely

5.1.5 Evolution du capital

5.1.6 Comptabilité

5.1.7 Stratégie de l'Entreprise

**VI Gouvernement d'entreprise : Pages 18 à 26**

**6.1 Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et Direction générale**

6.1.1 Composition des organes sociaux

6.1.1.1 Composition du conseil d'Administration

6.1.1.2 Autres informations

6.1.1.3 Composition des autres organes sociaux

6.1.2 Mandats et Fonctions exercées dans d'autres sociétés par les membres du C.A.

6.1.2.1 Mandats et Fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres des autres organes sociaux

- 6.1.3 Conflits d'intérêts potentiels
- 6.1.4 Contrats avec la société ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages termes de tels contrats
- 6.1.5 Fonctionnement du conseil d'administration

## **6.2 Contrôle Interne**

- 6.2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du C.A
  - 6.2.1.1 Présentation du C.A
  - 6.2.1.2 Présidence et convocation du Conseil d'administration
  - 6.2.1.3 Délibération du C.A
  - 6.2.1.4 Mission du Conseil d'administration
- 6.2.2 Nature des informations adressées aux membres du C.A pour la préparation des travaux
  - 6.2.2.1 Information préalable à chaque réunion du C.A
  - 6.2.2.2 Les Comités Spécialisés
- 6.2.3 Dispositif du contrôle interne
  - 6.2.3.1 Définition du contrôle Interne
  - 6.2.3.2 Éléments clés du dispositif de contrôle interne
- 6.2.4 Contrôle externe

## **6.3 Salaires**

## **6.4 Rémunérations et avantages**

## **VII Facteurs de risques : Pages 26 à 30**

### **7.1 Risque du marché**

- 7.1.1 Risques de change et de cours
- 7.1.2 Risques actions

### **7.2 Risques Juridiques**

- 7.2.1 Risques politiques
- 7.2.2 Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention des permis miniers
- 7.2.3 Risques liés aux litiges en cours

### **7.3 Risques liés à l'activité de SA Mines Tany Hafa**

- 7.3.1 Risques propres au secteur d'activité de SA Mines Tany Hafa
  - 7.3.1.1 Les réserves
  - 7.3.1.2 Interruption de l'exploration
  - 7.3.1.3 Exploration minière
- 7.3.2 Risques liés à l'éventuelle dépendance de la société à l'égard de clients, fournisseurs ou sous traitants.
- 7.3.3 Risques concurrentiels
- 7.3.4 Risques industriels et environnementaux
- 7.3.5 Risques liés aux hommes clés de la Société

### **7.4 Assurances**

## **VIII Evolution de l'actionnariat de SA Mines Tany Hafa au cours de l'exercice 2006/2007 : Pages 30 à 33**

### **8.1.A Structure de l'actionnariat au 06 Décembre 2006**

- 8.1.1 Nombre d'actionnaires
- 8.1.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social
- 8.1.3 Droit de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital
- 8.1.4 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires
- 8.1.5 Accord connu de l'émetteur
- 8.1.6 Dividende

## **8.1.B Structure de l'actionnariat au 30 juin 2007**

- 8.1.1 Nombre d'actionnaires
- 8.1.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social
- 8.1.3 Droit de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital
- 8.1.4 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires
- 8.1.5 Accord connu de l'émetteur
- 8.1.6 Dividende

## **IX Informations financières : Pages 33 à 36**

### **9.1 Informations financières historiques**

### **9.2 Etats Financiers**

### **9.3 Bilan**

### **9.4 Vérification des informations financières historiques annuelles**

- 9.4.1 Vérification des informations financières historiques
- 9.4.2 Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux
- 9.4.3 Informations financières figurant dans le Document de Référence et non tirées des Etats financiers de MTH

### **9.5 Date des dernières informations financières vérifiées**

### **9.6 Informations intermédiaires et autres**

### **9.7 Investissements**

- 9.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices
- 9.7.2 Principaux investissements en cours

### **9.8 Trésorerie et capitaux propres**

## **X Développement durable : Page 36**

### **10.1 Actions sociétales**

### **10.2 Rapport du suivi environnemental – Arrêté au 30 juin 2007**

## **XI Fonctionnement de SA Mines Tany Hafa : Pages 36 à 41**

### **11.1 Informations sur la société**

- 11.1.1 Raison sociale
- 11.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la société
- 11.1.3 Date de la constitution de la société et durée
- 11.1.4 Siège Social et forme juridique

### **11.2 informations sur les statuts de la société**

- 11.2.1 Objet social
- 11.2.2 Résumé des stipulations statutaires concernant les membres du C.A
- 11.2.3 Conditions d'exercice du droit de vote - Droit de vote double
- 11.2.4 Cession et transmission des actions
- 11.2.5 Procédure de modification des droits des actionnaires
- 11.2.6 Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires
  - 11.2.6.1 Convocation aux AG
  - 11.2.6.2 Accès et participation des actionnaires aux AG
- 11.2.7 Stipulations des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la société.
- 11.2.8 Seuils statutaires
- 11.2.9 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social

**11.3 Capital social**

11.3.1 Capital souscrit et capital autorisé

11.3.1.1 Capital souscrit

11.3.1.2 Capital autorisé

11.3.2 Actions non représentative du capital

11.3.3 Acquisition par la société de ses propres actions

11.3.4 Valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de MTH

11.3.5 Historique du capital Social

**XII Autres : Pages 41 à 44**

**12.1 Contrats importants**

**12.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

**12.3 Propriétés immobilières, usines et équipements**

**12.4 Recherche et Développement – Brevets et licences**

**12.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt**

**12.6 Documents accessibles au Public**

12.6.1 Consultation des documents Juridiques

12.6.2 Calendrier indicatif de la communication

**12.7 Information sur les participations**

**XIII Annexes au document de référence 2007 : Pages 45 à 105**

**13.1 Annexe 1 – Glossaire : Page 45**

**13.2 Annexe 2 – Etats Financiers au 30 Juin 2007 : Page 46**

13.2.1 Etats Financiers

13.2.1.A : Comptes en Ariary : Page 47

13.2.1.B : Comptes en Euros : Page 54

Informations financières complémentaires : Page 61

13.2.1.1 Généralités : Page 61

13.2.1.1.1 Informations générales et faits marquants

13.2.1.1.2 Référentiel comptable

13.2.1.2 Méthodes comptables : Page 62

13.2.1.3 Périmètre : page 68

13.2.1.4 Immobilisations incorporelles : Pages 69

13.2.1.5 Immobilisations corporelles : Page 70

13.2.1.6 Immobilisations financières : Page 71

13.2.1.7 Stocks : Page 71

13.2.1.8 Clients et autres actifs : Page 71

13.2.1.9 Instruments financiers : Page 71

13.2.1.10 Actifs destinés à la vente : Page 71

13.2.1.11 Trésorerie et équivalents de Trésorerie : Page 71

13.2.1.12 Capitaux propres : Page 72

13.2.1.13 Provisions : Page 72

13.2.1.14 Autres emprunts et dettes financières : Page 72

13.2.1.15 Fournisseurs – Autres créiteurs et Passifs divers : Page 72

13.2.1.16 Charges de personnel : Page 72

13.2.1.17 Résultat sur cession d'actifs : Page 73

13.2.1.18 Résultat Financier : Page 73

13.2.1.19 Impôt sur les bénéfices : Page 73

13.2.1.20 Résultat par action : Page 73

13.2.1.21 Parties liées : Page 73

13.2.1.22 Engagement hors bilan : Page 74

13.2.1.23 Evènement post clôture : Page 74

13.2.1.24 Rémunération allouée à la Direction et aux membres du Conseil d'Administration : page 74

13.2.1.25 Résultats financiers des cinq derniers exercices : Page 74

13.2.1.26 Capital autorisé : page 75

13.2.2 Rapport du Commissaire aux comptes : Page 76

**13.3 Annexe 3 - Rapport du suivi environnemental au 30 juin 2007 : Page 94**

Ce Rapport étant volumineux, il est porté en pièce annexe du Document de Référence 2007.

**13.4 Annexe 4 - Document d'information annuel : Page 94**

Informations : Page 94

13.4.1 Informations publiées : Page 94

13.4.2 Informations sociétales : Page 95

13.4.3 Informations scientifiques : Page 95

13.4.4 Disponibilité de l'information : Page 96

**13.5 Annexe 5 – Résolutions : Page 96**

**13.6 Annexe 6 - Table de Concordance : Page 104**

## DOCUMENT DE REFERENCE Prospectus 2007

### I. Personnes responsables

#### *1.1 Responsable du Document de référence (au 30 Juin 2007)*

En tant que Présidente du Conseil d'Administration (noté ci-après « CA ») de SA Mines Tany Hafa (dénommée ci-après « MTH » ou « la société »), Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc est responsable du Document de référence 2007 et des informations financières.

Les coordonnées sont les suivantes :  
Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc  
Présidente du Conseil d'Administration

SA Mines Tany Hafa  
Commune rurale de Ranotsara-Avaratra  
BP 34  
313 Ihosy  
Madagascar

Tél : 00 870 762 569 159  
Fax : 00 870 762 569 161  
E mail : [tany-hafa@wanadoo.fr](mailto:tany-hafa@wanadoo.fr)

#### *1.2 Attestation légale*

J'atteste que les informations inscrites dans ce présent Document de référence sont conformes à la réalité.

J'ai obtenu du contrôleur légal des comptes un rapport de fin de travaux dans lequel il indique avoir procédé à la vérification des données portant sur la situation financière et les comptes présentés dans le présent Document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document

Mme Rakotonaivo Jeanne d'Arc,  
Présidente du Conseil d'Administration.  
Antananarivo, le 25 Novembre 2009

#### *1.3 Attestation fiscale*

le 18 septembre 2007 j'ai obtenu de l'administration fiscale une certification des comptes : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, état de variation des capitaux propres, tableau des amortissements, etc. par laquelle elle m'indique avoir procédé à la vérification des données portant sur la situation financière et les comptes clos au 30 juin 2007 donnant quitus fiscal pour cet exercice comptable.

**RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc**  
**Présidente du Conseil d'Administration**  
**Antananarivo le 30 Novembre 2009.**

**II. Contrôleurs légaux***2.1 Responsables du contrôle des comptes*

. titulaire : cabinet NPNM AUDIT  
 14 Rue Jean Jaures Ambatomena 101 Antananarivo MADAGASCAR  
 inscrit au tableau A de l'ordre des commissaires aux comptes de Madagascar

Echéance du mandat :

A l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires (dénommée ci-après « AG »)  
 Appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2012.

*2.2 Démission / Non renouvellement des contrôleurs légaux des comptes*

NON APPLICABLE

*2.3 Vérification fiscale annuelle*

Conformément à la Loi de Finances de la République de Madagascar, les Bilans annuels de la société sont vérifiés par le Fisc Malgache chaque année lors du dépôt d'arrêté des comptes.

Une fois visés et vérifiés, le Fisc en donne attestation portée en page de garde du Bilan.

**III. Chiffres clés***3.1 Résultats*

<i>En €</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Chiffre d'affaires	NEANT	NEANT	NEANT
Résultat	- 1 530 972	- 810 544	- 926 479
Total Actifs non courants Brut	351 222 220	352 267 960	353 462 457
Total Actifs non-courant Net	350 843 996	350 849 780	351 027 834
Total Actifs courants Brut	1 065 894	550 895	74 494
Total Actifs courants Net	1 065 894	550 895	74 494
Capitaux Propres	351 841 705	351 301 771	351 060 742
Ratio d'endettement	0.02 %	0.03 %	0.01 %
Réserves Minières EUROS	80 112 000 000	80 112 000 000	80 112 000 000

SA Mines Tany Hafa est toujours dans sa phase d'exploration et de recherche minière.

3.2 Bilan

<i>En €</i>	<i>30 JUIN 2006</i>	<i>30 JUIN 2007</i>
CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIETE	351 301 771	351 841 705
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
N/Brut	62 122	196 997
N Amt/Prov	21 430	58 911
N Net	40 692	138 086
INCORPORELLES		
N/Brut	352 205 838	351 025 223
N Amt/Prov	1 396 750	319 313
N Net	350 809 088	350 705 910
STOCKS	480 621	880 414
DISPONIBILITES FINANCIERES		
Banque	18 539	79 042
Caisse	51 735	101 438
Les comptes clients sont inexistant car SA Mines Tany Hafa est toujours dans sa phase de recherche et de prospection minière.	NEANT	NEANT

## 3.3 Réserves Minières

**RESERVES MINIERES****Tableau récapitulatif des réserves minières, permis E1620, R3098, R3101, d'après les rapports de cubage des cabinets JCG Consult et CERM France - Juin 2005**

N° Permis	N° Carré	Substance	Valeur à dire d'expert (arrondie)	
			Millions €	Milliards Ariray
E 1620	3	Pegmatites	2	5
E 1620	4	Total carré	41	102
		Corindons	40	100
		Pegmatites	1	2
E 1620	7	Corindons	31	78
R 3098	1	Marbre/cipolin	4 800	12 000
R 3098	2	Marbre/cipolin	600	1 500
R 3098	6	Total carré	481	1 202
		Marbre/cipolin	480	1 200
		Pegmatites	1	2
R 3098	7	Marbre/cipolin	600	1 500
R 3098	9	Marbre/cipolin	600	1 500
R 3098	10	Marbre/cipolin	4 800	12 000
R 3098	12	Total carré	562	1 406
		Marbre/cipolin	562	1 404
		Pegmatites	1	2
R 3098	13	Total carré	563	1 407
		Marbre/cipolin	562	1 404
		Spinelles	1	3
R 3101	4	Marbre/cipolin	2 700	6 750
R 3101	5	Marbre/cipolin	270	675
R 3101	7	Marbre/cipolin	72	180
R 3101	8	Marbre/cipolin	25 470	63 675
R 3101	9	Marbre/cipolin	21 780	54 450
R 3101	10	Marbre/cipolin	5 400	13 500
R 3101	11	Marbre/cipolin	3 240	8 100
R 3101	12	Marbre/cipolin	8 100	20 250
			80 112	200 279

**IV. Présentation de la société****4.1 Historique**

La société a été créée en 1999.

Elle trouve son origine dans la conjonction de la passion des minéraux du leader de ce projet et de la découverte, dans les années 1990 à Madagascar, d'un immense territoire quasi-vierge pour l'exploitation minière.

Ce territoire se situe à la verticale de la faille majeure de Ranotsara.

#### *4.2 Description des métiers*

La société maîtrise plusieurs métiers :

- L'exploration minière :

Le premier métier de SA Mines Tany Hafa est l'exploration et la recherche de gisements miniers. La majeure partie des financements est allouée à ce métier, ainsi qu'à la constitution et à l'encadrement d'une équipe performante.

L'exploration et la recherche ont eu, comme premier centre d'intérêt, la commune de Sahambano (Sud de Madagascar) avec, notamment, la découverte en roches mères de Saphirs Padparadshas étudiés par : CNRS, IRD, Faculté des Sciences de la Terre d'Antananarivo.

Puis, la société a diversifié son portefeuille minier avec des permis situés plus au Nord (région de Sakalalina et Zazafotsy) avec, notamment, la découverte de gisements de Rubis, Saphirs, Alexandrite, Rubellite.

Enfin, la société a continué sa diversification plus au Sud encore (région de Ranotsara – Iakora) et la découverte de Saphirs fantaisie, Rubis, et Emeraudes.

L'exploration va du simple ramassage d'indices minéralisés au sol jusqu'à la géophysique aéroportée.

- Le traitement thermique des corindons :

La transformation des corindons (Rubis et Saphirs) comprend tout d'abord le lavage et nettoyage des pierres sous ultrasons, puis le tri par couleur, diamètre, degré d'opacité des échantillons extraits.

Viennent ensuite les techniques d'embellissement de ces pierres qui consistent à altérer leurs structures physique et chimique en les chauffant jusqu'à 2 000°. Les principaux effets de ces traitements sont l'éclaircissement des pierres trop foncées, l'intensification des colorations trop claires, l'uniformisation des couleurs par la réduction des nuances dominantes et des impuretés.

- L'exploitation et la commercialisation :

La société est toujours dans sa phase d'exploration et de recherche.

Un échantillonnage massif mécanisé est aujourd'hui en cours sur le site de Marosely afin d'établir la valeur financière des pierres extraites par expertise internationale.

## 4.3 Liste des Permis Miniers au 30 Juin 2007

<b>PORTEFEUILLE TITRES MINIERES AU 30 JUIN 2007</b>
---

## Type de permis : PERMIS D'EXPLOITATION (PE)

N° Permis	Nombre Carrés	Longueur Côté carré	N° carte Topographique	Commune concernée
1620	12	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
5209	1	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
20784	12	2,5km x 2,5km	M56	Ranotsara/Iakora
21753	15	2,5km x 2,5km	M56	Ranotsara

## Type de permis : PERMIS DE RECHERCHE (PR)

N° Permis	Nombre Carrés	Longueur Côté carré	N° carte Topographique	Commune concernée
3098	28	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
3099	3	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
3100	9	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
3101	12	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
4963	9	2,5km x 2,5km	L55	Sakalalina
4964	12	2,5km x 2,5km	L56	Sahambano
10253	18	2,5km x 2,5km	N55	Lavaraty
10276	28	2,5km x 2,5km	M55	Sakalalina
10277	16	2,5km x 2,5km	M55	Vohitsaoka
10394	93	2,5km x 2,5km	M56	Ranotsara
19348	24	2,5km x 2,5km	L55	Sakalalina
19349	4	2,5km x 2,5km	M55	Ranotsara
22101	14	2,5km x 2,5km	M56	Ranotsara
22102	26	2,5km x 2,5km	M56	Iakora

## 4.4 Certification des réserves

Les réserves de SA Mines Tany Hafa ont été certifiées partiellement au 30 Juin 2005 par :

- CERM France  
3 rue de la Gatolière  
69290 Craponne - France  
Tél : 06 30 92 58 94  
Fax : 04 78 57 98 00
  
- JCG Consult  
Les Grands Goulets  
26420 La Chapelle en Vercors  
Tél / Fax : 04 75 48 21 23

JCG Consult a des clients réputés tels que le BRGM, la Commission Européenne, le Bureau Leonardo Da Vinci (Belgique).

Les méthodes de certification utilisées reposent sur les études géologiques de la République de Madagascar et sur les normes françaises habituellement en cours dans le domaine minier.

Les normes JORC (non obligatoires) ont été volontairement écartées, en raison de nombreuses escroqueries financières dues aux distorsions qu'elles engendrent.

Ce cubage partiel et cette valorisation des réserves minières de l'entreprise ont été validés et certifiés par l'administration fiscale et judiciaire (Tribunal de Commerce) de Madagascar qui en ont délivré quitus.

#### *4.5 Evènements exceptionnels*

Aucun

#### *4.6 Relations fournisseurs*

La société n'entretient pas de relations commerciales majeures avec un quelconque fournisseur.

#### *4.7 Relations clients*

SA Mines Tany Hafa est toujours en phase de recherche et d'exploration minière. Elle n'a donc aucune relation avec des clients.

#### *4.8 Position concurrentielle*

Néant

### **V. Activités de la société**

#### *5.1 Activité et faits marquants de l'exercice arrêté au 30 Juin 2007*

Les faits marquants au cours de l'exercice écoulé sont définis ci-dessous

##### *5.1.1 Faits marquants : investissements en matériels à effectuer pour réaliser un échantillonnage massif sur le site de Marosely*

Pelle mécanique Daewo Solor 135	42 000 €
Camion benne Renault (double pont)	38 000 €
Brise-roche Montabert	4 800 €
Outillage divers	120 000 €
Camion bâché Mercedes	10 000 €
Barge (pour passage du fleuve Ionaivo)	40 000 €
Porte char	7 000 €
Algéco	5 060,54 €

##### *5.1.2 Convoyage du matériel lourd*

Le transport du matériel lourd destiné à l'échantillonnage massif a permis de révéler des problèmes de logistique : ouvrages d'art à consolider ou à construire, franchissement de rivières, pistes à remettre en état.

5.1.3 Fin des études scientifiques réalisées par : CNRS, IRD, Faculté des Sciences de la Terre d'Antananarivo

Rendu des rapports suivants :

- Caractérisation pétrographique et minéralogique du gisement à Saphirs de Sahambano
- Les corindons associés aux roches métamorphiques du Sud Ouest de Madagascar : le gisement de Saphirs de Zazafotsy
- Les corindons métamorphiques associés aux zones de cisaillement du Sud de Madagascar. Le gisement de saphirs de Sahambano
- Madagascar, le paradis des minéraux et des gemmes : le gisement de saphirs de Sahambano

5.1.4 Activité : début de l'échantillonnage massif au lieu-dit Marosely

Tableau d'échantillonnage de Marosely du 1<sup>er</sup> Janvier 2007 au 30 Juin 2007.

Janvier 2007	12 678,55 Grammes
Février 2007	6 000,00 Grammes
Mars 2007	9 276,70 Grammes
Avril 2007	12 220,25 Grammes
Mai 2007	8 279,75 Grammes
Juin 2007	12 573,55 Grammes

Tableau de ventilation granulométrique : Période du 1<sup>er</sup> Janvier 2007 au 30 Juin 2007.

Catégories	Sous catégories	%	%
Corindons			22,41
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	Violacés	59,94	
	Roses	37,46	75,62
	Bleus	2,30	
	Hors Catégorie	0,30	
Saphirs de 0,3 à 0,8 Grammes			1,78
Saphirs de 0,8 à 1,5 Grammes			0,15
Saphirs de 1,5 à 3 Grammes			0,03
Saphirs de 3 à 5 Grammes			0,01

Catégories	Sous catégories	%	
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	violacés	Moins de 1 mm	16,33
		De 1 à 3 mm	21,92
		De 3 à 4,5 mm	61,75
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	roses	Moins de 1 mm	32,13
		De 1 à 3 mm	27,98
		De 3 à 4,5 mm	39,89
Saphirs de 0 à 0,3 Grammes	bleus	Moins de 1 mm	21,23
		De 1 à 3 mm	27,27
		De 3 à 4,5 mm	51,50

### 5.1.5 Evolution du capital

Au 30 Juin	2007	2006	2005
Montant Capital social (en €)	357 305 687	355 234 781	354 278 608
Montant du capital social (en Ariary)	893 264 218 000	888 086 952 000	885 696 520 000

### 5.1.6 Comptabilité

Notre comptabilité ainsi que nos bilans (notamment ceux arrêtés au 30 Juin 2005 et 2006) ont été contrôlés et vérifiés par l'administration Fiscale de Madagascar, quitus nous a été délivré par cette administration.

### 5.1.7 Stratégie de l'entreprise

En 2007, la politique d'exploration de la société sera poursuivie avec une étude géophysique aéroportée exhaustive sur l'ensemble du patrimoine minier.

Potentiels gîtologiques de la région  
Zazafotsy – Sahambano – Ranotsara  
par compréhension des images de géophysique aéroportée

**Objectif :** Dégager les zones potentielles de minéralisation de la zone Zazafotsy – Sahambano – Ranotsara par la compréhension des images géophysiques aéroportées (magnétométrie et spectrométrie).

#### **Méthodologie :**

La méthodologie générale repose sur l'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG) en juxtaposant aux informations obtenues de la géophysique aéroportée, les informations disponibles de géologie et des indices miniers.

La méthodologie proposée se fera suivant quatre étapes :

1. **État des connaissances géologiques et minières de la région concernée :** Cette approche se fera exclusivement par l'élaboration d'une synthèse des connaissances géologiques de la région Zazafotsy – Sahambano – Ranotsara ainsi que celles des indices de minéralisation actuellement connus. Cette synthèse sera intégralement de compilation bibliographique et permettra de situer la zone dans le contexte de Sud malgache et conclura sur
  - un essai de compréhension de l'agencement des diverses unités géologiques entre elles
  - des modèles gîtologiques (et si les données disponibles le permettent, des modèles métallogéniques) de chacune des substances inventoriées dans la zone d'étude.

Cette première partie sera consolidée par une carte révisée des indications de minéralisation sur fonds de géologie.

2. **Compréhension du contexte tectonique des indices de minéralisation par l'exploitation de la carte numérique de la première dérivée verticale du champ magnétique.** La première dérivée verticale permet d'apprécier le

magnétisme en tous points sans devoir pour autant faire des corrections pour localiser les points correspondants aux expressions lues du magnétisme terrestre. En effet, le magnétisme d'une zone définie de la terre permet d'apprécier la distribution des corps minéraux probables qui confèrent aux roches leur magnétisme. En d'autres termes, le magnétisme des roches permet de comprendre les dernières déformations autant ductiles que fragiles qui leur auraient affecté. Il sera donc et de prime abord élaboré une carte de la *trajectoire inférée de la foliation* et une carte de la *tectonique cassante inférée* de la zone concernée. Le calage de la carte ainsi obtenue avec la carte tectonique du Sud de Madagascar permettra de bien situer et comprendre le contexte tectonique de la zone. Le calage de la carte ainsi obtenue avec la carte des indices miniers permettra de proposer une carte des signatures tectono-structurales des indices répertoriés.

### 3. Compréhension du contexte lithologique des indices de minéralisation par les cartes spectrométriques numériques

La spectrométrie est la méthode de la géophysique qui détecte et quantifie l'intensité de radiation émise par les divers composants de la terre. Il sera ici utilisé les cartes numériques de la radiométrie K (potassium), U (Uranium) et U/Th (ratio uranium sur thorium).

- le potassium est un des composants chimiques essentiels des feldspaths et de la biotite. Son utilisation permet d'avoir un bon facteur discriminant des différentes roches en fonction de leurs proportions relatives en les minéraux potassiques. Les pegmatites ainsi que les différentes formes de mobilisation dû au métamorphisme et qui sont le plus souvent les vecteurs des minéralisations sont essentiellement constituées de minéraux de feldspath et de biotite ;
- l'uranium est un des éléments hygromagmatophiles qui se font partiellement piégés par des minéraux comme la monazite ou l'apatite dans les liquides évolués et très différenciés ainsi qu'ils enrichissent les liquides tardi-magmatiques à l'origine des manifestations filoniennes terminales des venues magmatiques. Aussi la présence de l'uranium est – elle un facteur discriminant à effet additionnel par rapport au potassium. Une bonne classification lithologique est alors attendue ;
- naturellement, et cela est dû au fait qu'ils appartiennent à la même chaîne de désintégration, le thorium et l'uranium co-existe ; leurs proportions relatives pouvant être très variables. Toutefois, l'uranium est un élément facilement lessivé par les eaux météoriques contrairement au thorium qui est relativement immobile. Le rapport U/Th permettra alors de mieux cerner les cibles et offrir une bonne discrimination entre les différentes roches.

La superposition des trois cartes ainsi obtenues calée avec la couche sur la lithologie permettra d'obtenir une carte révisée de la lithologie de la région concernée. La juxtaposition de cette carte avec la carte des signatures tectono-structurales des indices répertoriés (c.f., §2 ci – dessus) permettra :

- de proposer une carte géologique de base de la zone concernée ;
- de proposer une carte et bloc tectono-structural interprétatif et de synthèse expliquant le contexte de chaque indice et groupe d'indices ;

- de dégager les signatures géophysiques de chaque indice et groupe d'indice ainsi que leurs contextes lithologiques et tectoniques et de pouvoir en pronostiquer sur les éventuelles favorabilités liées aux espaces géographiques de la région concernée sur lesquelles aucun indice de minéralisation n'a pas été jusqu'à ce jour signalé car peut – être du fait qu'ils seraient aveugles.

4. En guise de **Conclusions**

- il sera dégagé des recommandations sur les zones prospectives potentielles assorties d'une priorisation à laquelle sera indexé un indice de favorabilité ;
- une courte discussion relative à l'état de l'infrastructure d'accès aux sites potentiels ;

## VI. Gouvernement d'entreprise

### *6.1 Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance, et Direction Générale*

L'AG extraordinaire du 30 Mars 2008 a décidé l'adoption de nouveaux statuts en conformité avec la loi n° 2003-036.

#### *6.1.1 Composition des organes sociaux*

Divers organes s'assurent du bon fonctionnement de la société.

##### *6.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration*

A la date du présent Document de référence, le CA est composé des personnes suivantes :

- Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc, Présidente
- Monsieur CHAFFARD Grégory
- Monsieur OFFANT Denis
- Monsieur RISACHER Gérard
- SA Vulcain Gems Technology
- SA Polynésienne de Pierres Précieuses
- SA Tany Hafa International Holding Corporation

Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc, 36 ans  
membre fondateur de la SA Mines Tany Hafa

Monsieur CHAFFARD Grégory, 27 ans  
ingénieur INSA spécialisation mécanique

Monsieur OFFANT Denis, 56 ans  
Professionnel de la santé

Monsieur RISACHER Gérard, 46 ans  
Gestionnaire d'entreprises.

SA Vulcain Gems Technology  
IBC n° 559323 - Royaume Uni  
Société d'investissement

SA Polynésienne se Pierres Précieuses  
IBC n° 559308 - Royaume Uni  
Société d'investissement

SA Tany Hafa International Holding Corporation  
IBC n°559320 - Royaume Uni  
Société d'investissement

#### *6.1.1.2 Autres informations*

A la connaissance de la société, aucun membre du CA :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation
- n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires
- n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance au cours des cinq dernières années

#### *6.1.1.3 Composition des autres organes sociaux*

\* Monsieur VINCENT Laurent

Commune rurale de Ranotsara-Avaratra

313 Ihosy - Madagascar

Au 31/12/2007, Monsieur VINCENT Laurent a démissionné de ses fonctions de directeur général pour des motifs personnels.

En tant que membre fondateur de la société, il a exercé, pendant plusieurs années, la fonction de Président du CA de SA Mines Tany Hafa.

#### *6.1.2 Mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par les membres du CA*

\* Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'arc, Présidente du CA

Autres mandats :

- Administrateur de SA Vulcain Gems Technology
- Administrateur de SA Tany Hafa International Holding Corporation
- Administrateur de SA Polynésienne de Pierres Précieuses
- Administrateur de SA Tany Hafa Strategic Oil (IBC n° 630447 - Royaume Uni, société d'investissement)

\* Monsieur CHAFFARD Grégory, Administrateur

Autres mandats :

- Administrateur de SA Vulcain Gems Technology
- Administrateur de SA Polynésienne de Pierres Précieuses

\* Monsieur OFFANT Denis, Administrateur

Autres mandats :

- Administrateur de SA Vulcain Gems Technology
- Administrateur de SA Polynésienne de Pierres Précieuses

*6.1.2.1 Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres des autres organes sociaux*

- Néant

*6.1.3 Conflits d'intérêts potentiels*

A la connaissance de la société, il n'existe pas de situations potentielles de conflits d'intérêts entre les intérêts privés des membres des organes de direction et d'administration, et leurs devoirs à l'égard de la société.

*6.1.4 Contrats avec la société ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages termes de tels contrats*

Les membres du CA n'ont conclu, au cours des trois derniers exercices, aucun contrat avec SA Mines Tany Hafa prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats.

*6.1.5 Fonctionnement Conseil d'Administration*

Il est précisé qu'il n'existe aucun règlement intérieur sur le fonctionnement du CA.

La société est administrée par un CA composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Le CA élit, parmi ses membres personnes physiques, un ou une Président(e) dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

### **Pouvoirs du CA**

Le CA détermine les orientations de l'activité de la société et veille à sa mise en œuvre. Sous réserves de pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, le CA se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concernent.

Le CA procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

### **Composition**

La société est administrée par un CA composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'AG ordinaires des actionnaires. La durée de leurs fonctions est de six années.

Le nombre des Administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction.

### **Délibérations**

Le CA se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur la convocation de son Président.

Le Président préside les séances du CA. Le Conseil peut, s'il le juge utile, désigner un Vice-Président qui préside les séances en l'absence du Président.

Le Président peut nommer un Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires de la société. Il est tenu un Registre de Présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du CA.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de Président est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un Registre spécial et signés par le Président de séance et un membre du CA au moins ayant pris part à la séance.

### **Rémunération**

L'AG peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, au titre des jetons de présence.

Le CA répartit cette rémunération librement entre ses membres.

#### *6.2 Contrôle interne*

Il est précisé que SA MTH se conforme strictement au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur à Madagascar tel que prévu par la loi n° 2003-036 sur les lois commerciales du pays.

##### *6.2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du CA*

Ces conditions et modes d'organisation sont définis ci-après.

###### *6.2.1.1 Présentation du CA*

SA MTH est organisée sous forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Le CA est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus nommés par l'AG ordinaire des associés.

A ce jour, le CA est composé de membres apportant, par leurs expériences diverses, un équilibre de compétences.

Actuellement, le CA se compose comme suit :

Membres du Conseil d'Administration	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Mme RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc	18 mars 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2008
Mr CHAFFARD Grégory	30 août 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2008
Mr OFFANT Denis	30 août 2003	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2008
Mr RISACHER Gérard	30 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2011
SA Vulcain Gems Technology	11 avril 2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2008
SA Polynésienne de Pierres Précieuses	11 avril 2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2008
SA Tany Hafa International Holding Corp.	6 décembre 2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2011

#### *6.2.1.2 Présidence et convocation du Conseil d'Administration*

Les membres du CA élisent, en leur sein, un Président et éventuellement un Vice-Président.

La Présidence du CA a été confiée à Madame RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc par le CA du 18 mars 2003. A ce jour, aucun Vice-Président n'a été élu.

Le CA s'est réuni 19 fois au cours de l'exercice clos au 30 juin 2007, et le taux d'assiduité des membres du CA a été de 100%.

#### *6.2.1.3 Délibération du CA*

L'ordre du jour est fixé par le Président du CA en concertation avec les autres Administrateurs, et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable.

Le CA délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Chaque membre est informé des responsabilités et surtout de la confidentialité des informations reçues lors des séances du CA auxquelles il assiste.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2007, le CA s'est réuni 19 fois avec le taux de participation suivant :

Conseil d'Administration	Taux de participation (en %)
04 Juillet 2006	100 %
10 septembre 2006	100 %
02 Octobre 2006	100 %
10 Octobre 2006	100 %
11 Octobre 2006	100 %
12 Octobre 2006	100 %
14 Octobre 2006	100 %
18 Octobre 2006	100 %
20 Octobre 2006	100 %
09 Novembre 2006	100 %
12 Novembre 2006	100 %
14 Novembre 2006	100 %
18 Novembre 2006	100 %
03 Décembre 2006	100 %
05 Décembre 2006	100 %
06 Décembre 2006	100%
08 Décembre 2006	100 %
09 Décembre 2006	100 %
22 Décembre 2006	100 %
Moyenne de participation	100 %

Le CA du 04 Juillet 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 05).

Le CA du 10 septembre 2006 a notamment délibéré sur la création d'un nouveau poste d'administrateur sous clause résolutoire.

Le CA du 02 Octobre 2006 a notamment délibéré sur la nomination d'un Directeur Général.

Le CA du 10 Octobre 2006 a notamment délibéré sur l'investissement en matériels de production minière et l'augmentation de capital (Additif 06).

Le CA du 11 Octobre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 07).

Le CA du 12 Octobre 2006 a notamment délibéré sur l'investissement en matériels de production minière et l'augmentation de capital (Additif 08).

Le CA du 14 Octobre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 06).

Le CA du 18 Octobre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 07).

Le CA du 20 Octobre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 08).

Le CA du 09 Novembre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 09).

Le CA du 12 Novembre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 10).

Le CA du 14 Novembre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 11).

Le CA du 18 Novembre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 12).

Le CA du 03 Décembre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 13).

Le CA du 05 Décembre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 14).

Le CA du 06 Décembre 2006 a notamment délibéré sur la rédaction des Statuts réformés du 06 Décembre 2006 incluant les augmentations de Capital successives, à savoir Additifs 06 à 15, et sur les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> délibérations de l'AGE du 06 Décembre 2006.

Le CA du 08 Décembre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 15).

Le CA du 09 Décembre 2006 a notamment délibéré sur l'augmentation de capital (Additif 16).

Le CA du 22 Décembre 2006 a notamment délibéré sur l'autorisation d'ouverture d'un compte en Ariary et en Euros avec location d'un coffre-fort au nom de SA Mines Tany Hafa à la banque BFV-Société Générale.

#### *6.2.1.4 Mission du Conseil d'Administration*

Le CA a principalement pour rôle d'exercer le contrôle permanent de la gestion, notamment de s'assurer du respect des normes de bonne gestion et de prudence dans l'établissement des comptes, et de la bonne maîtrise des risques liés à l'activité de la société.

Les principaux sujets examinés par le CA au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2007 ont été les suivants :

- Augmentation de capital
- Nomination d'un Directeur Général
- Investissements en matériels de production minière

*6.2.2 Nature des informations adressées aux membres du CA pour la préparation des travaux*  
L'organisation de la préparation des CA est établie comme suit.

#### *6.2.2.1 Information préalable à chaque réunion du CA*

Un dossier détaillé est adressé aux membres du CA préalablement à la tenue de chaque réunion contenant les informations permettant l'examen complet des points inscrits à l'ordre du jour du CA.

Il contient en particulier le Procès Verbal de la réunion précédente, les faits marquants depuis la dernière réunion su CA, et le cas échéant, les opérations en cours ou envisageables.

Les membres du CA peuvent également demander communication de toutes informations et de tous documents complémentaires préalablement ou à l'occasion des séances du CA.

#### *6.2.2.2 Les comités spécialisés*

A ce jour, il n'existe aucun comité spécialisé au sein de la société.

#### *6.2.3 Dispositif de contrôle interne*

Les modalités du contrôle interne sont définies comme suit.

##### *6.2.3.1 Définition du contrôle interne*

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mises en œuvre par le CA et le personnel de la société ayant pour vocation de garantir :

- L'exactitude, la sincérité et la fiabilité de l'information comptable et financière
- L'exactitude des enregistrements comptables
- L'efficacité dans la conduite des opérations de la société
- Que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans les orientations données aux activités de la société par les organismes sociaux, ainsi que par les valeurs, normes et règles internes à la société.
- Le respect des lois et des réglementations locales applicables
- La préservation du patrimoine de la société en s'assurant, entre autres, de la préservation et de la maîtrise des risques résultant de l'activité de la société.

Le contrôle interne a pour objet de fournir une assurance raisonnable du respect des règles et réglementations, de sécurisation des actifs et d'efficacité des opérations.

Il ne saurait toutefois fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

##### *6.2.3.2 Eléments clés du dispositif de contrôle interne*

- Organisation et supervision du contrôle interne

La direction de la société établit et s'assure de la bonne application des règles du Contrôle interne.

Les organes de direction mettent en place l'organisation, les méthodes et procédures des activités de la société pour en assurer le contrôle et la supervision.

La direction détermine également les règles internes de fonctionnement de gestion et de prévention des risques liés à l'activité.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Président, les Administrateurs, et le Directeur Général.

- Mise en œuvre du contrôle interne au niveau opérationnel

L'exploitation du domaine minier s'effectue à travers un cadre réglementaire. Les activités de contrôle quotidien sont organisées autour des principaux cycles opérationnels spécifiques à l'activité de la société que sont l'exploration, la recherche minière, le développement des réserves, la production et la vente.

- Contrôle financier

Le CA responsable de la publication des informations financières et comptables s'appuie sur les services comptables et d'audit comptable.

#### *6.2.4 Contrôle externe*

Société de Commissariat aux Comptes NPNM AUDIT, 14 Rue Jean Jaures Ambatomena  
101 Antananarivo MADAGASCAR

Echéance du mandat

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2012

Le Commissaire aux comptes, au travers de ses différents contrôles, met en œuvre les diligences propres à sa profession.

### *6.3 Salaires*

Le personnel est essentiellement composé de tâcherons (journaliers) auxquels SA Mines Tany Hafa fait appel suivant sa charge de travail et la période de l'année (saison des pluies / saison sèche).

L'entreprise n'a employé que quelques salariés pour une fonction très précise, et pendant une période très déterminée au cours de l'exercice comptable.

Chaque personnel (salarié ou tâcheron) a eu une durée d'emploi extrêmement variable en nombre de jours ou de semaines répartis sur l'exercice comptable.

La masse salariale de l'exercice s'élève à un montant de 76 227 € dont 76 077 € de tâcherons (compte 621 – Personnel extérieur à l'entreprise). Ces tâcherons, tout comme les salariés, ne travaillent pas tout au long de l'année mais sont sollicités par Mines Tany Hafa en fonction des besoins de la mine. Les charges sociales, pour le personnel salarié, s'élèvent à 150 €.

Il faut noter que tous les salariés et tâcherons sont nourris sur place, à la mine, par SA Mines Tany Hafa.

### *6.4 Rémunérations et avantages*

La société étant en phase d'exploration et de recherche, aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux organes de direction ainsi qu'au CA.

## **VII. Facteurs de risques**

### *7.1 Risque du marché*

La société étant toujours en phase d'exploration, elle ne dégage pas de bénéfices. Toutefois, elle reste vigilante sur le cours des matières premières qui sont généralement exprimées en USD, sur les variations de taux de changes, notamment celui de la parité Euro/USD.

Quand la société entrera dans sa phase d'exploitation industrielle des pierres précieuses et des métaux ou minerais, elle sera notamment exposée au risque de fluctuation des cours du marché des corindons gemmes (rubis et saphirs) sur la place incontournable qu'est Bangkok (Thaïlande).

#### *7.1.1 Risques de change et de cours*

De par son activité, la société est exposée au risque de change sur le Dollar Américain pour l'ensemble de son activité.

Le taux de change USD/Ariary est de 1887 au 30 Juin 2007.

Le taux de change Euro/Ariary est de 2542,81 au 30 Juin 2007.

#### *7.1.2 Risques actions*

La société n'étant pas cotée à une bourse des valeurs, le risque action est nul. En conséquence, MTH n'a recours à aucun instrument spécifique de couverture.

#### *7.2 Risques juridiques*

Ces risques sont liés à la situation politique de Madagascar et aux procédures réglementaires.

##### *7.2.1 Risques politiques*

L'activité de la société et ses réserves minières se situent exclusivement à Madagascar.

Les risques politiques sont réels et ne doivent pas être ignorés par les investisseurs

### **HISTORIQUE**

**1<sup>ER</sup> JANVIER 1971:** Mr André Résampa, Vice-Président est accusé de complot avec les Etats-Unis et arrêté.

**18 Mai 1972:** Mr Philibert Tsiranana confié les pleins pouvoirs au Général Ramanantsoa

**31 Décembre 1974:** Tentative de coup d'état du Colonel Rajanorison

**05 Février 1975:** Le Général Gabriel Ramanantsoa remet les pleins pouvoirs à Richard Ratsimandrava, qui cumule les fonctions de président de la République, premier Ministre, Ministre de la défense Nationale et du plan

**Nuit du 11 au 12 Février 1975:** Après l'assassinat de Ratsimandrava, un directoire militaire dirigé par le Général Gilles Andriamhazo prend le pouvoir.

**15 Juin 1975:** Le directoire militaire élit Mr Didier Ratsiraka à la tête de l'état.

**31 Octobre 1991:** Mr Ratsiraka perd l'essentiel de ses pouvoirs au profit du 1<sup>er</sup> Ministre de Transition, Guy Willy Razanamasy, puis de Zafy Albert.

**22 Février 2002:** Mr Marc Ravalomanana s'auto-proclame Président de la République.

### **Les faits relatifs à la SA Mines Tany Hafa:**

En 2005, des titres miniers de Mines Tany Hafa situés à Ranostara ont été envahis par des milliers de pillards. En procédant à l'évacuation manu militari de ces intrus, l'Etat Malgache a démontré qu'il était un état de droit, respectueux des lois et règlements en vigueur sur son territoire.

#### *7.2.2 Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention des permis minières*

L'activité d'exploration, de recherche et d'exploitation minière est soumise aux différentes réglementations de la République de Madagascar, notamment en ce qui concerne l'attribution

des titres miniers ou obligations afférentes : Code Minier, Code des Hydrocarbures, Loi sur les Grands Investissements Miniers, Garantie de stabilité,...

### *7.2.3 Risques liés aux litiges en cours*

Il n'existe aucun litige en cours.

De plus, à ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la société, de fait exceptionnel ou de litige sous-jacent susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière des Mines Tany Hafa dans son ensemble.

MTH veille à mettre en œuvre les moyens légaux pour assurer les défenses de ses intérêts.

### *7.3 Risques liés à l'activité de SA Mines Tany Hafa*

Ces risques sont de diverses natures.

#### *7.3.1 Risques propres au secteur d'activité de SA MTH*

Ces risques portent notamment sur les réserves minières.

##### *7.3.1.1 Les réserves*

Les réserves présentées dans ce document ont été certifiées au 30 juin 2005 par :

- JCG Consult
- CERM France
- L'Administration fiscale et judiciaire (Tribunal de Commerce) de la République de la République de Madagascar

Ces réserves s'appuient sur les conditions économiques actuelles, des rapports d'expertises indépendantes, des rapports et études de l'Etat Malgache, les données géologiques existantes permettant d'estimer les quantités minéralisées pouvant être produites, les cours des minéraux publiés au Journal Officiel de la République de Madagascar.

Le processus d'évaluation implique des jugements subjectifs et peut conduire à des réévaluations ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements, notamment par la géophysique aéroportée.

##### *7.3.1.2 Interruption de l'exploration*

L'exploration minière, à Madagascar, peut être limitée, retardée, annulée du fait de nombreux facteurs parmi lesquels figurent le dysfonctionnement des installations techniques, les retards administratifs en particulier dans le cadre des mécanismes d'approbation environnementaux, des pénuries en tous genres, des retards de livraison de matériels, ou les conditions météorologiques (cyclones).

Une telle limitation, un tel retard ou une telle annulation pourraient avoir un impact réel sur la bonne marche et les résultats de la société.

##### *7.3.1.3 Exploration minière*

Ce type d'activité, qui suppose que les produits miniers puissent être découverts et extraits, nécessite l'engagement d'opérations préliminaires importantes.

Ces opérations d'analyses, d'expertises géologiques et géophysiques sont préalables au forage d'exploration et de cubage des réserves minières.

Ce type d'opérations permet de décider de la localisation des forages et cubages de réserves à réaliser afin de passer au stade de la production.

*7.3.2 Risques liés à l'éventuelle dépendance de la société à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants*

MTH n'entretient pas de relations commerciales majeures pouvant créer une situation de dépendance.

*7.3.3 Risques concurrentiels*

MTH fait face à la concurrence d'autres sociétés dans le cadre d'acquisition de droits au sein de permis miniers en vue de l'exploration et de la production de pierres précieuses et de métaux ou minerais.

*7.3.4 Risques industriels et environnementaux*

Dans le cadre de ses activités d'exploration minière et d'échantillonnage massif, MTH attache une attention constante à la préservation des risques environnementaux, et veille au mieux à respecter les contraintes réglementaires de la République de Madagascar.

La société recherche également, de façon permanente, à améliorer ses dispositifs de sécurité, de sûreté et de prévention des risques sur les sites d'échantillonnage massif.

Néanmoins, il existe des risques environnementaux liés aux caractéristiques du secteur minier. Parmi ces risques figurent les effondrements, les éboulements, les fuites accidentelles d'hydrocarbures ou de produits chimiques pouvant engendrer des risques toxiques, d'incendie, ou d'explosion.

Tous ces événements sont susceptibles d'endommager les installations, le matériel, de porter atteinte à la vie humaine, d'entraîner des interruptions d'activités, de provoquer des dommages environnementaux avec certaines conséquences directes pour la santé et la vie économique des populations locales, ainsi que des incidences notables sur la faune et la flore locales.

**E.I.E (Etudes d'Impact Environnemental) :**

Conformément à la réglementation en vigueur à Madagascar, MTH effectue des EIE afin d'évaluer les risques pour la sécurité, et l'impact sur l'environnement.

Afin de permettre d'identifier, de quantifier et de prévenir de tels risques, MTH se fonde à la fois sur son expertise interne (EIE de Sahambano) que sur des experts externes.

L'EIE de Ranotsara a été effectuée par la société MTH en collaboration étroite avec les experts de l'Office National de l'Environnement (ONE).

**Homologation des installations de surface :**

MTH cherche systématiquement à obtenir l'homologation, par les Autorités compétentes Malgaches, en termes de sécurité des installations de surface. Cette homologation est obtenue au travers d'une obtention légale et réglementaire de Permis de Construire.

**Procédures de sécurité :**

La société a mis sur pied un système de management permettant de conduire une politique de santé, de sécurité, et d'environnement.

**Assurances :**

Dans le cadre de ses travaux d'exploration et d'échantillonnage massif, MTH est susceptible de causer des dommages environnementaux suite à des éboulements, des pollutions accidentelles, des explosions.

Ces dommages sont couverts par une assurance.

MTH fait appel à des sous-traitants et prestataires de services pour ses activités. Ces sous-traitants ou prestataires sont eux-mêmes couverts par une assurance dont le montant garantit leur responsabilité civile.

**Remise en état des sites :**

La société a pour politique de remettre en état les sites d'exploration et d'échantillonnage à la fin des opérations par des actions de reboisement en eucalyptus, jatropha (biocarburant), cultures vivrières.

*7.3.5 Risques liés aux hommes clés de la société*

La société estime disposer d'une organisation et d'une structure lui permettant de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

*7.4 Assurances*

La société a souscrit les assurances responsabilité civile auprès de :

GRAS SAVOYE – BSA Madagascar  
Immeuble les rosiers, 2<sup>ème</sup> étage  
5 bis rue Ravelontsalama  
Antsahavola  
BP 8618 Antananarivo  
RCS Antananarivo 2002 B 00588  
STAT 10044, NIF 10700358.3

Le montant global des primes d'assurances supportées par la société est de 30 €

A ce jour, SA Mines Tany Hafa a décidé de ne pas mettre en place de couverture d'assurance pour pertes d'exploitation puisque MTH est toujours en phase d'exploration

**VIII. Evolution de l'actionnariat de SA Mines Tany Hafa au cours de l'exercice 2006/2007**

**A. Actionnariat au 06 Décembre 2006 (Additif 15).**

*8.1 Structure de l'actionnariat*

Au 06 Décembre 2006, **date des Statuts réformés de SA Mines Tany Hafa**, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Capital social de SA Mines Tany Hafa : 892 487 530 000 Ariary (356 995 012 €)

Réparti en 40 567 615 actions (de 22 000 Ariary chacune), soit 30 919 478 actions nominatives et 9 648 137 actions au porteur.

Deux catégories d'actions :

Catégorie A : 1 action = 2 voix

Catégorie B : 1 action = 1 voix

Nombre d'actions Catégorie A : 30 836 862, soit 61 673 724 voix.

Nombre d'actions Catégorie B : 9 730 753 actions, soit 9 730 753 voix.

Nombre total de voix exprimables : 71 404 477

INSTITUTIONNELS au Porteur :

Sociétés d'Investissement : NEANT

INSTITUTIONNELS Nominatifs :

3 Sociétés d'Investissement

Nombre d'actions Catégorie A : 30 750 465 actions au total, soit 75.80 % du capital social.

Nombre de voix : 61 500 930, soit 86.13% des voix exprimables.

INVESTISSEURS QUALIFIES

47 personnes physiques ayant pour plus de 50 000 € d'actions

Nombre d'actions Catégorie A : 86 397 actions (172 794 voix)

Nombre d'actions Catégorie B : 9 657 782 actions (9 657 782 voix)

Soit 9 744 179 actions au total, soit 24,02 % du capital social.

Nombre de voix : 9 830 576, soit 13,77% des voix exprimables.

AUTRES ASSOCIES

111 personnes physiques ayant pour moins de 50 000 € d'actions

Nombre d'actions Catégorie B : 72 971 actions au total, soit 0,18% du capital social.

Nombre de voix : 72 971, soit 0,10% des voix exprimables

#### *8.1.1 Nombre d'actionnaires*

161 actionnaires au total : 3 sociétés d'investissement (soit 1,80% des associés), 47 investisseurs physiques qualifiés (soit 29,20% des associés), et 111 associés physiques (soit 69% des associés).

Au 06 Décembre 2006, SA Mines Tany Hafa comptait 30 919 478 actions nominatives (soit 76,22% du nombre total d'actions) tenues dans ses registres.

#### *8.1.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social*

Au 06 Décembre 2006, seuls 5 actionnaires détenaient plus de 5% du capital : 2 personnes physiques, et les 3 institutionnels.

A eux 5, ces actionnaires détiennent 36 226 718 actions, soit 89,30% du nombre total des actions.

Leurs droits de vote représentent 67 037 312 voix exprimables, soit 93,88% du nombre total de voix.

#### *8.1.3 Droit de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital*

Les 3 actionnaires institutionnels et 10 actionnaires personnes physiques détiennent des actions de Catégorie A à double voix.

Les actions de Catégorie A sont au nombre de 86 397 pour les 10 personnes physiques, et de 30 750 465 pour les 3 institutionnels.

Le nombre d'actions de Catégorie A est donc de 30 836 862, soit 76% du nombre total d'actions. Leurs votes représentent donc 61 673 724 voix, soit 86,37% des voix exprimables.

*8.1.4 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires*

La SA VGT détient le contrôle de SA Mines Tany Hafa au sens de l'Article 195 de la Loi 2003-036 sur les Sociétés Commerciales et de son Décret d'application 2004-036.

*8.1.5 Accord connu de l'émetteur*

Il n'existe pas de pacte d'associés, ni de clauses d'une convention quelconque prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de SA Mines Tany Hafa, et dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de l'émetteur.

*8.1.6 Dividende*

SA Mines Tany Hafa étant toujours en phase d'exploration, aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2006/2007.

**B. Actionnariat au 30 Juin 2007.**

*8.1. Structure de l'actionnariat*

Au 30 Juin 2007, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Capital social de SA Mines Tany Hafa : 893 264 218 000 Ariary (357 305 687 €)  
Réparti en 40 602 919 actions (de 22 000 Ariary chacune), soit 30 954 782 actions nominatives et 9 648 137 actions au porteur.

Deux catégories d'actions :

Catégorie A : 1 action = 2 voix

Catégorie B : 1 action = 1 voix

Nombre d'actions Catégorie A : 30 850 016 actions, soit 61 700 032 voix

Nombre d'actions Catégorie B : 9 752 903 actions, soit 9 752 903 voix

Nombre total de voix exprimables : 71 452 935

INSTITUTIONNELS au Porteur :

Sociétés d'investissement : NEANT

INSTITUTIONNELS Nominatifs :

3 Sociétés d'Investissement

Nombre d'actions Catégorie A : 30 762 059 actions au total, soit 75,76 % du capital social.

Nombre de voix : 61 524 118, soit 86,10% des voix exprimables.

INVESTISSEURS QUALIFIES

49 personnes physiques ayant plus de 50 000 € d'actions

Nombre d'actions Catégorie A : 87 957 actions (soit 175 914 voix)

Nombre d'actions Catégorie B : 9 676 532 actions (soit 9 676 532 voix)

Soit 9 764 489 actions au total, soit 24,05% du capital social.  
Nombre de voix : 9 852 446, soit 13,79% des voix exprimables.

#### AUTRES ASSOCIES

114 personnes physiques ayant pour moins de 50 000 € d'actions

Nombre d'actions Catégorie B : 76 371 actions au total, soit 0,19% du capital social

Nombre de voix : 76 371, soit 0,11% des voix exprimables

##### *8.1.1 Nombre d'actionnaires*

166 actionnaires au total : 3 sociétés d'investissement (soit 1,80% des associés), 49 investisseurs physiques qualifiés (soit 29,52% des associés), et 114 associés physiques (soit 68,68% des associés).

Au 30 Juin 2007, SA Mines Tany Hafa comptait 30 954 782 actions nominatives (soit 76,24% du nombre total d'actions) tenues dans ses registres.

##### *8.1.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social*

Au 30 Juin 2007, seuls 5 actionnaires détenaient plus de 5% du capital : 2 personnes physiques et les 3 institutionnels.

A eux 5, ces actionnaires détiennent 36 239 811 actions, soit 89,25% du nombre total des actions.

Leurs droits de vote représentent 67 063 498 voix exprimables, soit 93,85% du nombre total de voix.

##### *8.1.3 Droit de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital*

Les 3 actionnaires institutionnels et 10 actionnaires personnes physiques détiennent des actions de Catégorie A à double voix.

Les actions de Catégorie A sont au nombre de 87 957 pour les 10 personnes physiques, et de 30 762 059 pour les 3 institutionnels.

Le nombre d'actions de Catégorie A est donc de 30 850 016, soit 75,98% du nombre total d'actions. Leurs votes représentent donc 61 700 032 voix, soit 86,35% des voix exprimables.

##### *8.1.4 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires*

La SA VGT détient le contrôle de SA Mines Tany Hafa au sens de l'Article 195 de la Loi 2003-036 sur les Sociétés Commerciales et de son décret d'application 2004-036.

##### *8.1.5 Accord connu de l'émetteur*

Il n'existe pas de pacte d'associés, ni clauses d'une convention quelconque prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de SA Mines Tany Hafa, et dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de l'émetteur.

##### *8.1.6 Dividende*

SA Mines Tany Hafa étant toujours en phase d'exploration, aucun dividende n'a été distribué au 30 Juin 2007.

## **IX. Informations financières**

Les informations financières disponibles sont les suivantes.

*9.1 Informations financières historiques*

Le rapport d'activité et de gestion, les comptes clos au 30 Juin 2005 et 2006 ont été déposés légalement auprès du Tribunal de Première Instance de Ihosy.

*9.2 Etats financiers*

*9.2.1 Comptes en Ariary*

Les comptes en Ariary figurent en 13.2.1.A de l'Annexe 2 du présent Document de Référence.

*9.2.2 Comptes en Euros*

Les comptes en Euros figurent en 13.2.1.B de l'Annexe 2 du présent Document de Référence.

*9.3 Rapport du Commissaire aux Comptes*

Le rapport du Commissaire aux Comptes 2007 est porté en 13.2.2 de l'Annexe 2 du présent Document de Référence.

*9.4 Vérification des informations financières historiques annuelles*

La vérification financière de MTH est définie ci-après

*9.4.1 Vérifications des informations financières historiques*

Pour les vérifications des informations historiques, il convient de se reporter aux rapports du Cabinet d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes sur les comptes sociaux en Annexes financières du présent Document de référence.

*9.4.2 Autres informations figurant dans le Document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux*

NEANT

*9.4.3 Informations financières figurant dans le Document de référence et non tirées des Etats financiers de MTH*

NEANT

*9.5 Date des dernières informations financières vérifiées*

La date des dernières informations financières vérifiées est le 30 juin 2007.

Les informations financières ont été certifiées exactes par l'administration fiscale de Madagascar.

*9.6 Informations intermédiaires et autres*

A savoir :

- Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés.

- Informations financières et intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié.

NON APPLICABLE

*9.7 Investissements*

Les investissements réalisés sont donnés ci-dessous.

*9.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices*

<b>Investissements au 30 Juin</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Recherche-développement chauffage à haute température des rubis et saphirs			240 000
Dessins bijoux artistique et technique			259 856
BLU/GPS/Informatique			3 188
Expertise géologique JCG Consult			15 031
Expertise géologique JCG Consult		3 000	
Expertise haut conseil du diamant d'Anvers (HRD)		5 297	
Land-Rover		6 400	
Piste Ranotsara - Bemongo	20 000		
Piste Bemongo - Mafivany	15 000		
Nouvelle Base vie 600 m <sup>2</sup>	100 000		
2 Rampes alu	4 740		
1 Treuil manuel 1 600 Kg et 50m de câbles	1 205		
1 pelle mécanique Daewoo Solar 140	42 000		
1 Brise Roche Montabert	4 800		
1 Lot entretien pelle mécanique	1 214		
2 Poulies moufles 9 Tonnes	3 600		
1 Groupe électrogène	3 816		
1 Algéco serrure sécurité	5 061		
1 Lot accessoires kit pelle mécanique	2 840		
1 Citerne eau potable	1 000		
1 Algéco classique	2 000		
1 Camion benne Renault	38 000		
1 Camion Mercedes bâché	10 000		
1 Porte char	7 000		
1 Barge fluviale	40 000		
Ordinateur et système informatique	3 600		
Préparation site internet MTH	4 000		
Lot matériels divers	36 344		
<b>TOTAL en €</b>	<b>346 220</b>	<b>14 697</b>	<b>518 075</b>

Certains investissements de l'année 2007 n'ont pas été amortis mais laissés en charges dans le Compte de Résultat 2007. Ce sont les constructions réalisées par SA Mines Tany Hafa pour son propre compte : base vie de 600 m<sup>2</sup>, pistes, barge fluviale.

Les fortes dépressions tropicales et les cyclones peuvent détruire à tout moment les infrastructures réalisées en matériaux locaux : pistes défoncées ou éboulées, toiture et fenêtres arrachées, murs fissurés ou éventrés,...

Pour ne pas prendre le risque de se retrouver avec un Actif fictif ou surévalué, SA Mines Tany Hafa a préféré laisser ces travaux (matériaux et main d'œuvre) en comptes de charges sans les amortir.

La barge fluviale n'a pas été amortie car elle a fait l'objet d'un accord avec la Commune de Ranotsara : le titre de propriété de cette barge sera cédé rapidement à titre gracieux à la Commune de Ranotsara par SA Mines Tany Hafa pour le franchissement du fleuve Ionaivo.

### 9.7.2 Principaux investissements en cours

Le principal investissement en cours est une étude de géophysique aéroportée sur l'ensemble des domaines miniers de la SA Mines Tany Hafa.

Ces investissements en cours sont financés par une augmentation de capital.

#### *9.8 Trésorerie et capitaux propres*

##### *9.8.1 Conditions d'emprunt*

Avance de Trésorerie SAN JUAN I : 30.000 € à court terme (moins de 18 mois)

Avance de Trésorerie SAN JUAN II : 12.100 € à court terme (moins de 18 mois)

Ces avances étaient libellées en € et portaient intérêt au taux de 0%.

Cette facilité est assortie d'une option de remboursement par action de la SA MTH.

##### *9.8.2 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations*

Il n'existe pas de restriction à l'utilisation de capitaux susceptible d'avoir une influence sensible sur les opérations.

##### *9.8.3 Sources de Financement prévues pour les principaux investissements envisagés : Les investissements à venir seront financés par augmentation de capital*

## **X. Développement durable**

Le développement durable est un point important pour SA Mines Tany Hafa ainsi que pour le Gouvernement Malgache.

### *10.1 Actions sociétales*

Consciente de la transformation du rôle des entreprises dans la société actuelle, MTH a entrepris de mettre en œuvre une stratégie durable appuyée sur le concept de la responsabilité sociale de l'entreprise.

SA Mines Tany Hafa applique à Madagascar les législations en vigueur et va plus loin en investissant davantage dans le capital humain, le respect des droits de l'homme, et les relations avec les parties prenantes.

### *10.2 Rapport de suivi environnemental – Arrêté au 30 Juin 2007*

Ce rapport étant volumineux, il est porté en pièce annexe au présent Document de Référence

## **XI. Fonctionnement de SA Mines Tany Hafa**

Les informations relatives à la société sont établies ci-après.

### *11.1 Informations sur la société*

Les informations sur la société sont essentiellement d'ordre juridique.

#### *11.1.1 Raison sociale*

Dénomination : SA Mines Tany Hafa (dénommée dans le présent Document de référence « MTH » ou « la société »).

La société est aujourd'hui une société anonyme administrée par un Conseil d'Administration (dénommé dans le présent Document de référence « CA »).

#### *11.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la société*

MTH est inscrite au Registre du Commerce de Fianarantsoa sous le numéro FTSOA 2005-B-004.

Son code NIF (Numéro d'Identification Fiscale) est 269 6968.

Son code d'identification statistique est 14312 24 2004 000010.

Sa carte professionnelle porte le numéro 0032202 CP 1005.

#### *11.1.3 Date de la constitution de la société et durée*

La société a été créée le 04 Janvier 1999.

Sa durée de vie est de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) ans, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

#### *11.1.4 Siège social et forme juridique*

Le siège social est :

Commune rurale de Ranotsara-Avaratra

Lieu-dit Bemongo

BP 34

313 Ihosy - Madagascar

Tél : 00 870 762 569 159

Fax : 00 870 762 569 161

E mail : [tany-hafa@wanadoo.fr](mailto:tany-hafa@wanadoo.fr)

La société a été constituée conformément au droit en vigueur dans la République de Madagascar.

SA Mines Tany Hafa est une Société Anonyme dirigée par un Conseil d'Administration, soumise aux dispositions de la loi n° 2003-036 régissant les sociétés commerciales, ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires Malgaches qui lui sont applicables.

#### *11.2 Informations sur les Statuts de la société*

Les informations statutaires essentielles sont définies ci-après

##### *11.2.1 Objet social*

L'Article 2 des Statuts stipule que l'objet social de MTH est, tant à Madagascar qu'à l'étranger :

- La prospection, la recherche, l'exploration, l'extraction, l'exploitation, la possession, la détention, la transformation, la commercialisation en République de Madagascar et à l'exportation de l'ensemble des constituants du sol et du sous-sol, notamment les substances minérales sous leurs formes brutes, semi-finies, en vrac ou conditionnées, ..., ainsi que toutes les substances solides ou semi solides, liquides ou semi-liquides, gazeuses ou semi-gazeuses.
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe.

##### *11.2.2 Résumé des stipulations statutaires concernant les membres du CA*

Il n'existe aucun règlement intérieur sur le fonctionnement du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du CA sur les titres de la société s'appliquent, aucune règle spécifique n'ayant été adoptée par la société en cette matière.

#### *11.2.3 Conditions d'exercice du droit de vote – Droit de vote double*

Dans toutes les AG, chaque titulaire d'actions, membre de ces assemblées, a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Chaque action de catégorie B donne droit à une voix.

Un droit de vote double est conféré aux propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées de catégorie A.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, par élévation du montant nominal des actions existantes, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

#### *11.2.4 Cession et transmission des actions*

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

Elles font l'objet d'une inscription en compte sur des registres officiels cotés et paraphés, et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

#### *11.2.5. Procédure de modification des droits des actionnaires*

Toute modification des Statuts doit être décidée ou autorisée par l'AG des actionnaires statuant avec conditions de quorum et de majorité requise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les AG extraordinaires.

#### *11.2.6 Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires*

La tenue des AG est organisée comme suit.

##### *11.2.6.1 Convocation aux AG*

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi et les Statuts, par le CA ou, à défaut, par les Commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

##### *11.2.6.2 Accès et participation des actionnaires aux AG*

L'AG, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même les absents, les dissidents, ou les incapables.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux AG et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux AG personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la société.

Les titulaires d'actions au porteur doivent avoir fait procéder au dépôt au siège social ou en tout autre lieu indiqué sur l'avis de convocation, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité chargé de la tenue du compte, et constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de cette Assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la société sans indiquer le nom de son mandataire. Tout pouvoir sans indication de nom de mandataire sera considéré comme un vote en faveur des résolutions soumises ou agréées par le CA à l'Assemblée.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

Ce formulaire doit être reçu par la société trois (3) jours avant la date de la réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Les actionnaires peuvent, sur décision du CA, participer aux Assemblées par audio ou visio-conférence, ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

**Assemblée Générale Ordinaire (AGO) :**

L'AGO prend toutes les décisions autres que celles concernant la compétence des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) visées par la loi Malgache 2003-36.

L'AGO est réunie chaque année par le CA dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

Le quorum applicable pour les AGO sur première convocation est de 50% des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, et ayant le droit de vote.

Si les conditions ne sont pas remplies, l'Assemblée est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables à partir de 25% des actions représentées.

L'AGO statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

**Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) :**

Conformément à la loi 2003-36, les Assemblées Générales sont dites Extraordinaires quand leur objet est d'apporter une modification aux Statuts de la société, à sa nationalité ou à son capital.

Les AGE sont réunies chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent, sur première convocation, au moins 50% et sur deuxième convocation, au moins 25% des actions ayant droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sauf dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Toutefois, les augmentations de capital par incorporations de réserves, bénéfiques ou primes d'émission sont valablement décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les AGO.

#### *11.2.7 Stipulations des Statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la société*

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les Statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

#### *11.2.8 Seuils statutaires*

Outre les seuils pouvant être prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une portion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 5%, puis à toute tranche supplémentaire de 5% du capital ou des droits de vote tant qu'elle ne détient pas, seule ou de concert, un nombre total d'actions représentant plus des deux tiers du capital et des droits de vote de la société, doit informer SA Mines Tany Hafa du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital de la société qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours ouvrés à compter du franchissement du ou des dit(s) seuil(s) de participation.

A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédés par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

#### *11.2.9 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social*

Le capital de la société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des Statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la société.

#### *11.3 Capital social*

Le capital social se divise en capital souscrit et capital autorisé.

*11.3.1 Capital souscrit et capital autorisé*

Le capital souscrit est le capital apparaissant dans les comptes sociaux de l'entreprise.

*11.3.1.1 Capital souscrit*

Au 30 Juin 2007, le capital de SA Mines Tany Hafa est de 893 264 218 000 Ariary (357 305 687 €).

Il est divisé en 40 602 919 actions de 22 000 Ariary nominal chacune, entièrement libérée. Chaque action donne droit dans les bénéfices, et l'actif social, à une part proportionnelle à la quantité du capital qu'elle représente.

Le capital social de la société peut être augmenté, réduit, ou amorti dans les conditions prévues par la loi, les Statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

*11.3.1.2 Capital autorisé*

Les délégations accordées par l'AG au CA en matière d'augmentation de capital à la date du présent Document de référence, ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice jusqu'au jour de présent Document de référence sont données par l'Annexe 13.10, Annexe 10.

Il ressort de ce tableau donné en Annexe qu'au 30 Juin 2007, la société a jusqu'au 15 Avril 2009 pour lever 1 009 234 000 Ariary (403 694 €) supplémentaires par augmentation de capital.

*11.3.2 Actions non représentatives du capital*

NON APPLICABLE

*11.3.3 Acquisition par la société de ses propres actions*

NEANT

*11.3.4 Valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de MTH*

NEANT

*11.3.5 Historique du capital social*

<i>Au 30 Juin</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Montant du capital social (en Ariary)	893 264 218 000	888 086 952 000	885 696 520 000
Montant du capital social (en €)	357 305 687	355 234 781	354 278 608

**XII. Autres**

Les informations diverses sont portées ci-dessous.

*12.1 Contrats importants*

Au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2007, MTH n'a pas conclu de contrats significatifs autres que les contrats conclus dans la cadre normal de ses affaires.

*12.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage*

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

### *12.3 Propriétés immobilières, usines et équipements*

La société est propriétaire de son siège social. Le terrain fait l'objet d'un bail avec le propriétaire coutumier. Elle est également propriétaire de sa base-vie de SAHAMBANO.

La société est propriétaire de son équipement et installation d'extraction (pelle mécanique, camions de chantiers, sluices,...) nécessaire à son échantillonnage massif.

### *12.4 Recherche et développement – Brevets et licences*

La société développe une activité de recherche et de développement sur le chauffage et la recristallisation des corindons (rubis et saphirs), mais elle ne détient aucun brevet ni aucune licence.

### *12.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts*

- Une étude de géophysique concernant les potentiels de minéralisation des domaines miniers de MTH est actuellement en cours.
- Une synthèse de données apportées par SA Mines Tany Hafa sur sa mine de rubis et de saphirs de Bemongo est actuellement en cours par le Groupe Pilatus (France).

### *12.6 Documents accessibles au public*

Certains documents internes de la société sont accessibles au public soit après leur publication soit après leur dépôt au greffe du Tribunal d'Ihosal.

#### *12.6.1 Consultation des documents juridiques*

Nous appliquons strictement la loi n°2003-036 du 30 Janvier 2004 sur les sociétés commerciales et son décret d'application n°2004-453 du 6 avril 2004,

A savoir :

Art. 544 - En ce qui concerne l'assemblée générale ordinaire annuelle, tout actionnaire a le droit, pour lui-même ou par le mandataire qu'il a nommé désigné pour le représenter à l'assemblée générale, de prendre connaissance au siège social :

1° des états financiers de synthèse ;

2° de la liste des administrateurs lorsqu'un conseil d'administration a été constitué ;

3° des rapports du commissaire aux comptes et du conseil d'administration ou de l'administrateur général qui sont soumis à l'assemblée ;

4° le cas échéant, du texte de l'exposé des motifs, des résolutions proposées, ainsi que des renseignements concernant les candidats au conseil d'administration ou au poste d'administrateur général ;

5° de la liste des actionnaires ;

6° des rémunérations versées aux dirigeants sociaux certifiées par les commissaires aux comptes.

Art. 545 - Le droit pour l'actionnaire de prendre connaissance emporte celui de prendre copie à ses frais. Le droit de prendre connaissance s'exerce durant les quinze jours qui précèdent la

tenue de l'assemblée générale.

Art. 546 - En ce qui concerne les assemblées autres que l'assemblée générale ordinaire annuelle, le droit de prendre connaissance porte sur le texte des résolutions proposées, le rapport du conseil d'administration ou de l'administrateur général et, le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes ou du liquidateur.

Art. 547 - Tout actionnaire peut, en outre, à toute époque prendre connaissance et, à ses frais, copie :

- 1° des documents sociaux visés à l'article précédent concernant les trois derniers exercices ;
- 2° des procès-verbaux et des feuilles de présence des assemblées tenues au cours de ces trois derniers exercices ;
- 3° de tous autres documents, si les statuts le prévoient.

De même, tout associé peut, deux fois par exercice, poser des questions écrites au président directeur général, au directeur général ou à l'administrateur général sur tous faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. La réponse est communiquée au commissaire aux comptes.

Art. 548 - Le droit de communication prévu aux articles 544, 546 et 547 appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-proprétaire et à l'usufruitier d'actions.

Art. 549 - Si la société refuse de communiquer tout ou partie des documents visés aux articles 544, 546 et 547, il est statué sur ce refus, à la demande de l'actionnaire, par le président du tribunal de commerce statuant en référé.

Le président du tribunal de commerce peut ordonner à la société, sous astreinte, de communiquer les documents à l'actionnaire dans les conditions fixées aux articles 544, 546 et 547.

#### *12.6.2 Calendrier indicatif de la communication*

L'approbation des comptes clos au 30 Juin 2006 a eu lieu le 04 Janvier 2007.

Les différentes AGE qui se sont déroulées durant l'exercice comptable sont les suivantes :

AGE du 13 Octobre 2006 : confirmation et revalidation des augmentations de capital successives du 15 Août 2003 au 12 Octobre 2006 (Additifs 01 à 08).

AGE du 05 Novembre 2006 : augmentation de capital (Additifs 07, 08 et 09)

AGE du 10 Novembre 2006 : augmentation de capital (Additifs 10 et 11) ; changement de siège social

AGE du 17 Novembre 2006 : augmentation de capital (Additif 12)

AGE du 02 Décembre 2006 : augmentation de capital (Additif 13)

AGE du 04 Décembre 2006 : autorisation d'ouverture de compte en banque en Ariary et en Euro au nom de SA Mines Tany Hafa auprès de la BFC – Société Générale de Madagascar ;

augmentation de capital (Additif 14).

AGE du 06 Décembre 2006 : augmentation de capital (Additif 15) ; abrogation des Articles 01 à 36 des Statuts réformés en date du 30 juin 2006 ; approbation des Articles nouveaux 01 à 38 des Statuts réformés en date du 06 Décembre 2006 ; nomination d'un nouvel Administrateur

AGE du 08 Décembre 2006 : augmentation de capital (Additif 16)

AGE du 04 Janvier 2007 : approbation des comptes du Bilan au 30 Juin 2006

AGE du 08 Janvier 2007 :

- Nomination des personnes ayant pouvoir de signature pour le dépôt, l'enregistrement et le retrait des cartes grises des véhicules à moteur immatriculés au nom de SA Mines Tany Hafa.
- Nomination des personnes ayant pouvoir auprès du bureau de poste de Ihosy et Ranotsara, Fianarantsoa, et Antananarivo pour retrait des courriers au nom de SA Mines Tany Hafa.

*12.7 : Information sur les participations*

NEANT

**XIII. ANNEXES****13.1 ANNEXE 1 – GLOSSAIRE**

Le tableau ci-après contient une liste des principaux termes, sigles, ou abréviations utilisées dans le document de référence :

CA	Conseil d'Administration
MTH	Mines Tany Hafa
AG	Assemblée générale
PADPARADSHAS	Rare saphir de couleur rose orangé
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
IRD	Institut Recherche Développement
CERM	Centre d'Étude et de la Recherche sur les Minéraux
JCG Consult	Jean Christian Goujou Consult
SIG	Système d'Information Géographique
Loi 2003-036	Loi régissant les sociétés commerciales à Madagascar
Décret n° 2004-453 du 6-04-04	décret d'application de loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales
IAS/IFRS	Normes comptables internationales, IFRS= International Financial Reporting Standards
PCG 2005	Plan comptable général 2005, instauré par décret 2004-272 du 18/02/04
Guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » arrêté n° 023-2005 du 11 janvier 2005	Plan comptable adapté au secteur mines à Madagascar
Loi n° 99-022 du 19 août 1999	Code minier
Loi n° 200-021 et son décret d'application du 27-07-05	Code minier réformé
CSC	Conseil supérieur de la comptabilité
OECFM	Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar
UGT	Unité génératrice de trésorerie
FIFO	First In, First Out, ou premier entré, premier sorti
ARIARY	Monnaie de Madagascar
AR	Monnaie de Madagascar
FMG	Franc Malgache, ancienne monnaie de Madagascar
€	Euro
US \$	Dollar Américain
EIE	Etudes d'Impact Environnemental

NIF	Numéro d'Identification Fiscal
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
RAY AMAN DRAY	Sage Coutumier
FADY	Tabou
SAKASAKA	Rivière saisonnière

## 13.2 ANNEXE 2 – ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2007

### 13.2.1 Etats Financiers

13.2.1.A : Comptes en Ariary

13.2.1.B : Comptes en Euros

#### Informations financières complémentaires

13.2.1.1 Généralités

13.2.1.1.1 Informations générales et faits marquants

13.2.1.1.2 Référentiel comptable

13.2.1.2 Méthodes comptables

13.2.1.3 Périmètre

13.2.1.4 Immobilisations incorporelles

13.2.1.5 Immobilisations corporelles

13.2.1.6 Immobilisations financières

13.2.1.7 Stocks

13.2.1.8 Clients et autres actifs

13.2.1.9 Instruments financiers

13.2.1.10 Actifs destinés à la vente

13.2.1.11 Trésorerie et équivalents de Trésorerie

13.2.1.12 Capitaux propres

13.2.1.13 Provisions

13.2.1.14 Autres emprunts et dettes financières

13.2.1.15 Fournisseurs – Autres créiteurs et Passifs divers

13.2.1.16 Charges de personnel

13.2.1.17 Résultat sur cession d'actifs

13.2.1.18 Résultat Financier

13.2.1.19 Impôt sur les bénéfices

13.2.1.20 Résultat par action

13.2.1.21 Parties liées

13.2.1.22 Engagement hors bilan

13.2.1.23 Evènement post clôture

13.2.1.24 Rémunération allouée à la Direction et aux membres du Conseil d'Administration

13.2.1.25 Résultats financiers des cinq derniers exercices

13.2.1.26 Capital autorisé

### 13.2.2 Rapport du Commissaire aux comptes

**13.2.1 Etats financiers**

**13.2.1.A – Comptes au 30 Juin 2007 en Ariary**



**ETATS FINANCIERS  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2007**

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Thony le 18 MAY 2007  
Vu et certifié  
  
RATONISOLO  
Natahoanaelilomaha Lisamatala  
Contrôleur des Impôts

**S.A. MINES TANY Hafa  
SAHAMBANO - IHOSY**

**BILAN AU 30 JUIN 2007**

ACTIF	N° Bout	N° Amis/Prov	N° Net	2006	PASSIF	2007	2006
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	877 563 056 000	796 260 200	876 764 777 800	877 022 721 900,00	Capital social	863 264 216 000	865 066 952 000,00
Immobilisations corporelles	482 482 900	147 273 600	345 219 300	101 732 680,00	Capital actif app non versé		
Immobilisations en cours			0	-	Reserves		
Immobilisations financières			0	-	EBE	-9 632 519 385	7 806 166 000,00
					Résultat de l'exercice	-3 827 431 791	2 026 353 385,00
<b>TOTAL ACTIF NON COURANTS</b>	<b>878 045 550 900</b>	<b>943 533 800</b>	<b>877 109 997 100</b>	<b>877 124 454 580,00</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>878 804 266 834</b>	<b>878 254 432 615,00</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>					<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Stock et en cours	2 201 034 125		2 201 034 125	1 201 563 275,00	Subvention d'équipement		-
Créances et emplois assimilés	12 500 000		12 500 000	247 260 000,00	Provision pour charge		-
Clients et autres débiteurs			0		Emprunts et dettes financières		-
Impôts					<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres créances et actifs assimilés	12 500 000				<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	451 197 999		451 197 999	175 664 750,00	Fournisseurs et comptes rattachés	170 462 400	
Banque	187 004 176				Autres dettes		
Caisse	253 553 821				Trésorerie passive		
Équivalents de trésorerie			0		banque		
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>2 664 732 124</b>	<b>0</b>	<b>2 664 732 124</b>	<b>1 129 978 025,00</b>	<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>170 462 400</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>880 710 283 024</b>	<b>943 533 800</b>	<b>879 774 729 224</b>	<b>878 254 432 615,00</b>	<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>878 774 729 234</b>	<b>878 254 432 615,00</b>

*Blany le, 18 MAY 2007*



Ministère de l'Économie et des Finances  
Madagascar

**S.A. MINES TANY Hafa  
SAHAMBANO - IHOSY**

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2007

	2 007	2 006
Chiffre d'affaires		0
Production stockée		0
Production immobilisée		0
I - Production de l'exercice	0	0
Achats consommés	-593 987 000	-439 666 651
Services extérieurs et autres consommations	-2 269 090 439	1 636 610 584
II - Consommation de l'exercice	-2 863 077 439	1 196 943 933
<b>III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION</b>	<b>2 863 077 439</b>	<b>-1 196 943 933</b>
Charges de personnel	-376 300	22 954 760
Impôts, taxes et versements assimilés	-165 695 972	123 163 500
<b>IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 029 149 711</b>	<b>-1 343 662 193</b>
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnels		
Dotations aux amortissements et provisions	-351 646 380	461 131 420
Reprise sur provisions et pertes de valeurs		
<b>V - RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>3 380 796 091</b>	<b>-1 804 193 613</b>
Produits financiers		
Charges financières	-471 373 600	221 997 772
<b>VI - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>471 373 600</b>	<b>-221 997 772</b>
<b>VII - RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>3 852 169 691</b>	<b>-2 026 191 385</b>
Impôts exigibles sur résultats	-2 400	
Impôts différés (variation)		
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	0	
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	-3 852 172 291	2 026 191 385
<b>VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-3 852 172 291</b>	<b>-2 026 191 385</b>
Produits extraordinaires	25 401 700	408 000
Charges extraordinaires	-661 200	570 000
<b>IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRES</b>	<b>24 740 500</b>	<b>-162 000</b>
<b>X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 827 431 791</b>	<b>-2 026 353 385</b>

Ihosy le 11.8 MAY



S.A. MINES TANY HAFIA  
SAHAMBANO - 313 IHOSY

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS au 30 Juin 2007

En Ariary

DESCRIPTION	VALEUR D'ACQUISITION		AMORTISSEMENT		Valeur Nette Comptable
	Antérieur	Exercice	Exercice	Total	
<b>Immobilisations Incorporelles</b>					
Frais d'établissement	95 000	84 500	9 500	94 000	1 000
Recherche et Développement	600 000 000	175 000 000	120 000 000	285 000 000	304 904 000
Concession & Droits similaires	554 700 000	118 604 000	76 282 000	194 976 000	459 724 000
Autres Immobilisations Incorporelles	308 263 000	245 461 600	61 652 600	308 114 200	148 600
Titres Miniers	876 000 000 000	-	-	-	876 000 000 000
<b>Total Immobilisations Incorporelles</b>	<b>877 563 058 000</b>	<b>549 336 100</b>	<b>257 944 100</b>	<b>798 280 200</b>	<b>876 764 777 800</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>					
Constructions	57 716 000	14 029 600	3 771 600	17 801 200	39 914 800
Matériels et outillages	204 860 900	7 981 200	42 770 743	50 751 944	154 108 956
Aménagement & Installation	23 000 000	9 112 000	2 300 000	11 412 000	11 588 000
Matériel de Transport	153 500 000	-	34 704 863	34 704 863	118 795 138
Matériel de Bureau	51 012 000	21 864 120	9 914 674	31 778 794	19 233 206
Mobilier de Logement	2 404 000	584 400	243 400	824 800	1 579 200
<b>Total Immobilisations Corporelles</b>	<b>492 492 900</b>	<b>53 571 320</b>	<b>93 702 280</b>	<b>147 271 600</b>	<b>345 219 300</b>
<b>Total en Ariary</b>	<b>878 055 550 900</b>	<b>603 907 420</b>	<b>351 646 380</b>	<b>945 553 800</b>	<b>877 109 597 100</b>

Phoof le 18 MAY 2007



**S.A. MINES TANY Hafa  
SAHAMBANO - IHOSY**

**VARIATIONS CAPITAUX PROPRES**

	Capital social	Primes et rés	Ecart d'évaluation	Résultat & RAN	TOTAL
Solde au 30/06/2006	888 086 952 000	0	0	-9 832 519 385	878 254 432 615
Changement de méthode comptable					0
Correction d'erreur					0
Autres produits et charges					0
Affectation résultat 2006					0
Opérations en capital	5 177 266 000				5 177 266 000
Résultat net exercice 2007				-3 827 431 791	-3 827 431 791
Solde au 30/06/2007	893 264 218 000	0	0	-13 659 951 176	879 604 266 824

*Jhony R., 18 MAY 2007*



**ARAFINISOLO**  
 Anty/antanimias Iovambola  
*Contrôleur des Impôts*

S.A. MINES TANY Hafa  
SAHAMBANO - IHOSY

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2007	2006
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net de l'exercice	- 3 827 431 791,00	- 3 701 045 878,17
Ajustements pour		
- Amortissement, provisions	351 846 379,56	159 656 754,45
- Variation des stocks	999 480 850,00	1 327 767 275,00
- Variation clients et autres créances	12 500 000,00	- 20 000 000,00
- Variation fournisseurs et autres dettes	170 462 400,00	22 900 000,00
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>- 2 293 342 161,44</b>	<b>- 2 210 721 848,72</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>		
Décaissements sur acquisition d'immobilisations	-	-
Encaissements sur cessions d'immobilisations	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires		
Augmentation de capital en numéraire	5 177 266 000,00	2 172 390 000,00
Emission d'emprunt		
Remboursement d'emprunt		
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>5 177 266 000,00</b>	<b>2 172 390 000,00</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE DE LA PERIODE</b>	<b>2 883 923 838,56</b>	<b>- 38 331 848,72</b>
Trésorerie d'ouverture	176 331 374,08	39 450 000,00
Trésorerie de clôture	451 197 999,00	176 331 374,08
Incidences des variations des taux de changes	- 458 141 000,00	

Ihosy le 18 MAY 2007



BAZAFINISOLO  
Nataharimariamiray Razanandafa  
Contrôleur des Impôts

**13.2.1 Etats financiers**

**13.2.1.B – Comptes au 30 Juin 2007 en Euros**

# SA MINES TANY HAFA

## COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2007

	Page
- Bilan actif – passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Du résultat à la trésorerie	5

***En Euros***

## BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>		Exercice N 30/06/2007 12			Exercice N-1 30/06/2006 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	351 025 223	319 313	350 705 910	350 809 088	103 178	0.03	
	Avances et acomptes							
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	196 997	58 911	138 086	40 692	97 394	239.34	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>TOTAL II</b>	351 222 220	378 224	350 843 996	350 849 780	5 784	0.00		
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN COURS</b>							
	Matières premières, approvisionnements	880 414		880 414	480 621	399 793	83.18	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>CRÉANCES (3)</b>							
	Clients et Comptes rattachés							
	Autres créances	5 000		5 000		5 000		
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	180 480		180 480	70 274	110 206	156.82		
Charges constatées d'avance (3)								
<b>TOTAL III</b>	1 065 894		1 065 894	550 895	514 999	93.48		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	352 288 114	378 224	351 909 890	351 400 675	509 215	0.14	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		Exercice N 30/06/2007	12	Exercice N-1 30/06/2006	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 357 305 687 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	357 305 687		355 234 781		2 070 906	0.58
	<b>RESERVES</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	3 933 010		3 122 466		810 544	25.96
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	1 530 972		810 544		720 428	89.88
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>TOTAL I</b>	351 841 705		351 301 771		539 934	0.15
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>TOTAL II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>TOTAL III</b>						
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			89 744		89 744	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 298				1 298		
Dettes fiscales et sociales							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	66 887		9 160		57 727	630.21	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>TOTAL IV</b>	68 185		98 904		30 719	31.06
	Ecart de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	351 909 890		351 400 675		509 215	0.14

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

68 185

98 904

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2007 12			Exercice N-1 30/06/2006 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services							
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>							
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>							
Achats de marchandises			637 387			637 387	
Variation de stock (marchandises)			399 793			399 793	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				249 894		249 894	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				430 136		430 136	100.00
Autres achats et charges externes *			907 638	659 021		248 617	37.73
Impôts, taxes et versements assimilés			66 278	49 266		17 012	34.53
Salaires et traitements			129			129	
Charges sociales			21	9 182		9 161	99.77
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			140 659	184 453		43 794	23.74
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			1 352 319	721 680		630 639	87.38
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			1 352 319	721 680		630 639	87.38
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2007	12	30/06/2006	12	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>						
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		13		1 875	1 862	99.31
Différences négatives de change		188 536		86 925	101 611	116.90
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>		188 549		88 800	99 749	112.33
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		188 549		88 800	99 749	112.33
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>		1 540 868		810 480	730 388	90.12
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		10 161		164	9 997	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>		10 161		164	9 997	NS
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		264		228	36	15.79
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>TOTAL VIII</b>		264		228	36	15.79
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		9 897		64	9 961	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		1			1	
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		10 161		164	9 997	NS
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		1 541 133		810 708	730 425	90.10
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		1 530 972		810 544	720 428	88.88

\* V compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 30/06/2007 12	Exercice N-1 30/06/2006 12
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	1 530 972	810 544
<b>± Non flux d'exploitation</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	140 659	184 453
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif	140 659	184 453
Subventions d'investissements virées au résultat		
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	1 390 313	626 091
<b>- Prélèvements</b>		
<b>= Autofinancement disponible</b>	1 390 313	626 091
<b>+ Variation du B.F.R.</b>	345 768	471 461
<b>= Trésorerie d'exploitation</b>	1 736 081	1 097 552
<b>+ Ressources</b>		
Cessions d'immobilisations	2 070 906	352 112 315
Augmentation des capitaux propres		
Augmentations des comptes courants d'associés	2 070 906	352 112 315
Augmentations des dettes financières		
Subventions reçues		
<b>- Emplois</b>		
Acquisitions d'immobilisations		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres	89 744	
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés	89 744	
Remboursements des dettes financières		
<b>= Variation de trésorerie</b>	245 081	351 014 763
<b>+ Trésorerie initiale</b>	70 274	
<b>TRESORERIE FINALE</b>	315 355	351 014 763

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

Informations financières complémentaires

**13.2.1.1 Généralités**

*13.2.1.1.1 Informations générales et faits marquants*

« SA MINES TANY Hafa » est une société anonyme à conseil d'administration au sens de la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales

La société a pour activité principale l'exploration, la recherche et l'exploitation des pierres précieuses.

Les états financiers au 30 juin 2007 reflètent la situation comptable de la Sa Mine Tany Hafa, En application du plan comptable général 2005 cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS). Notamment avec le guide sectoriel « Energie-Mines-Eau » Arrêté n°023/2005 du 11 janvier 2005.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers au 30 juin 2007 et donné son autorisation à la publication de ces états le 4 août 2007

Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Au cours de l'exercice comptable, le Parlement malgache a adopté un nouveau code minier. En effet, la réforme du secteur minier malagasy instaurée par la loi n° 99-022 du 19 août 1999 portant code minier, et la création de nouvelles structures de gestion du secteur ont permis une rationalisation, un assainissement et un accroissement importants de l'activité minière. La loi n° 99-022 du 19 août 1999 portant code minier est donc modifiée par la loi n° 200-021 décret d'application en date du 27-07-2005.

*13.2.1.1.2 Référentiel comptable*

En application du règlement européen du 16 juin 2002, les comptes de la SA MINES TANY Hafa au 30 juin 2007, ont été élaborés en application des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telle qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2007.

Ces normes ont été appliquées par la société de manière homogène pour toutes les périodes présentées.

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS implique que la société effectue des choix comptables, procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période.

Des changements de faits et circonstances peuvent amener la société à revoir les estimations.

Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction de la société applique son jugement à la définition et l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable de sorte que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie de la société, reflètent la substance des transactions, sont préparés de manière prudente et sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

Les choix comptables clés et les estimations de la Direction sont notamment décrits dans la note « méthodes comptables » qui suit.

### **13.2.1.2 Méthodes comptables**

Les comptes de la SA Mines Tany Hafa sont établis selon le plan comptable général 2005 cohérent avec les normes comptables internationales : IAS/IFRS. Arrêté n°023/2005 du 11 janvier 2005.

Le plan comptable général (PCG) 2005 cohérent avec les normes comptables internationales : IAS/IFRS, objet du décret n° 2004-272 du 18 février 2004, est entré en vigueur sur tout le territoire national malgache à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Son champ d'application couvre, en substance, toute personne physique ou morale astreinte à la tenue d'une comptabilité destinée à l'information externe comme à son propre usage interne.

Le conseil supérieur de la comptabilité (CSC) et l'ordre des experts comptables et financiers de Madagascar (OECFM) sous l'égide du Ministère de l'Economie des finances et du budget ont publié un guide sectoriel « energie-mines-eau » cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Dans ce cadre, sans remettre en cause les dispositions édictées dans le PCG 2005, les sociétés minières de droit malgache sont soumises à ce guide sectoriel « mines ».

Particularités des entités du secteur « mines » :

Les particularités des entités du secteur résident essentiellement dans les « activités d'amont » qui se distinguent par :

- l'existence de différentes phases assez longues à parcourir avant d'accéder à la production effective,
- l'importance particulière de la prise en compte de l'environnement durant et après l'exploitation.

#### **Les pratiques ou opérations suivantes sont spécifiques, à savoir:**

● Pour « Les activités d'amonts » de l'ensemble du secteur, l'assujettissement à des redevances particulières dès la phase d'exploitation (redevance minière pour les mines). Le calcul de ces redevances tient généralement compte de la quantité produite ou vendue.

● Pour les entités du sous-secteur «Mines»: le paiement des frais d'administration minière du fait de la détention d'un permis minier; ces frais, dont le montant est fonction du nombre de carrés inscrits dans chaque permis minier, sont dus annuellement.

**Par ailleurs et au même titre que toute activité d'envergure, les grandes unités du secteur sont:**

- Contraintes à mobiliser des fonds importants de diverses provenances, souvent d'origine étrangère, les obligeant à présenter des rapports financiers et comptables en devises autres que la monnaie nationale.

**L'annexe aux Etats financiers.**

Pour le secteur «Mines», l'annexe aux états financiers revêt une importance particulière, notamment sur le Traitement comptable des points ci-après:

- Engagements sociaux des sites exploités. En fait, les entités évoluant dans ce secteur s'engagent souvent à effectuer des dédommagements et/ou à respecter des rites traditionnels de ces sites. Des provisions pour charges devront être ainsi comptabilisés.
- Promesse d'investissement (cahier des charges). Ces investissements pouvant s'étaler sur plusieurs années, peuvent remettre en cause la pérennité de l'entité et, partant la continuité de l'exploitation.  
Des prélèvements sur les résultats devront être ainsi effectués pour faire face à ces investissements ;
- Potentialités d'exploitation. Les entités du secteur doivent être en mesure de connaître les potentialités du site exploité, en termes de durée ou de volume.  
La continuité d'exploitation n'est donc plus acquise totalement.  
Par ailleurs, ces points peuvent être traités dans des comptes hors bilan (notamment la classe 8) que chaque entité devra, le cas échéant, développer en fonction de spécificités de ses activités.

**Innovations majeures apportées par le plan comptable général 2005:**

Ces innovations trouvent principalement leur source dans la norme internationale IAS 38 «immobilisation incorporelles»

La référence à cette norme a été dictée par la volonté des normalisateurs nationaux de respecter la cohérence du PCG 2005 avec les normes internationales IAS/IFRS.

**L'innovation majeure réside dans les articles 331.11 et 331.12 du PCG 2005 qui précisent:**

- D'une part, que les dépenses de développement ou les dépenses résultant de la phase de développement d'un projet interne constituent une immobilisation incorporelle si l'entité peut démontrer tout ce qui suit:
- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- Son intention d'achever cette immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.

- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

- La disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et

- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement:

- Et d'autre part, que les dépenses de recherche ou les dépenses résultant de la phase de recherche d'un projet constituent des charges à comptabiliser. Elles peuvent être immobilisés.

Il faut toutefois mentionner que l'IAS 38 exclut expressément de son champ d'application les droits miniers et les dépenses au titre de la prospection, du développement et l'extraction de minerais et d'autres ressources non-renouvelables similaires.

Les comptes sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par le IFRS.

#### **A - Immobilisations de l'activité minière.**

##### Permis minier

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production minière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à couvrir est constaté en une seule fois.

##### Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves minières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production minière du carré ou du permis (groupe de carrés) pendant l'exercice sur les réserves minières au début du même exercice ré estimé.

##### Coûts d'exploration

La société applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des coûts d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production minière est réalisée conformément à la méthode des full costs.

Les études et travaux d'exploration, y compris les coûts de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Les charges encourues antérieurement à la délivrance du permis d'exploration sont comptabilisées en charges.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur une zone ou une structure géologique sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en immobilisations corporelles, selon leur nature.

Dès qu'un indice de perte de valeur surgit (échéance d'un permis, dépenses ultérieures non budgétisées, ...), un test de dépréciation est réalisé pour vérifier que la valeur comptable des dépenses engagées n'excède pas la valeur recouvrable, ce test étant réalisé au moins annuellement.

En dehors d'indices de perte de valeur, concernant les coûts d'exploration, les tests de dépréciation sont effectués dès lors que la société dispose des données suffisantes (basées sur le résultat des sondages, d'échantillonnage massif ou des travaux de géophysique, ...) pour déterminer la faisabilité technique et la viabilité commerciale, ces tests sont effectués au niveau du permis.

Immobilisations de production minière :

L'actif immobilisé de production minière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découverte et ceux liés au développement des carrés ou groupes de carrés (installations de surface, système d'évacuation d'eau ou de boues, etc.).

Cet actif figure dans la rubrique : installations techniques.

Les immobilisations non-terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production minière du carré ou groupe de carrés pendant l'exercice sur les réserves minières au début du même exercice éventuellement ré estimé sur la base d'un expert indépendant.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un permis (unités de surface), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P » éventuellement rapportées à la quote-part de la société.

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un permis, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées de préférence par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Sauf coûts d'emprunts directement imputables à l'acquisition d'une immobilisation, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés au prix de revient d'une immobilisation en période de construction.

#### Coût de remise en état des sites

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées dès que la société a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites. Elles sont estimées par carrés ou groupe de carrés.

Le coût actualisé de remise en état des sites est capitalisé et rattaché à la valeur de l'actif sous-jacent et amorti au même rythme que celui-ci.

### **B - Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et figurent au bilan pour cette valeur, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles amorties sur une durée allant de un à trois ans.

### **C - Autres immobilisations corporelles**

La valeur brute des autres immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- constructions 10%
- ouvrages d'infrastructures 10%
- installations techniques 10%
- agencements et installations 10%
- matériel et transport 33%
- matériel de bureau et informatique 20%
- mobilier de bureau 10%
- mobilier de logement 10%
- installation téléphonique 10%

Ces taux d'amortissement peuvent varier d'un matériel à l'autre suivant la vétusté du matériel acheté d'occasion, ou des conditions de son utilisation (amortissement technique).

Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location-financement, sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

## **D - Dépréciations des actifs**

Lorsque des événements indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, et à défaut au moins une fois par an, celles-ci font l'objet d'une analyse détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, cette dernière étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs, attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Les flux de trésorerie sont déterminés en fonction des réserves identifiées, du profil de production associé et des prix de vente escomptés après prise en compte de la fiscalité applicable.

Le taux d'actualisation retenu tient compte du risque lié à l'activité et à sa localisation géographique.

Le permis minier est généralement retenu comme étant l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eu l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

## **E - Immobilisations financières**

Les prêts et créances financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et figurent au bilan pour leur coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée en résultat, peut ultérieurement être reprise en résultat si les conditions qui ont conduit à cette dépréciation ont cessé d'exister.

## **F - Stocks**

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition ou de production. Le coût de production inclut les consommations et les coûts directs et indirects de production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode « FIFO » (First in First out) ou « premier entré, premier sorti ».

Les stocks de corindons sont valorisés au coût de production comprenant les frais du titre minier, le transport, l'amortissement des biens concourant à la production.

Une provision est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

## G - Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, financements externes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion en devises à ce dernier cours sont portées au compte de résultat en autres produits financiers ou autres charges financières.

## H - Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les obligations de la société en matière de retraite et avantages assimilés se limitent au paiement de cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite ; celles-ci sont définies soit par la loi soit par les conventions collectives applicables.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la société comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, la société n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées.

## I - Impôts sur les résultats

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

### 13.2.1.3 Périmètre

#### VARIATIONS DE LA COMPOSITION DE « MINES TANY Hafa »

Société	Adresse légale
SA MINES TANY Hafa RCS : FTSOA 2005-B-004 NIF : 269 6968 STAT : 14312 24 2004 000010	Commune rurale de RANOTSARA- AVARATRA . BEMONGO 313 IHOSY. MADAGASCAR
SA MINES TANY Hafa RCS : 482 766 763 N° de gestion 2005 B 158 SIRET : 482 766 763 00023 Code APE : 145 Z	Cité eau Lisette La Rocade n° 10 97300 CAYENNE GUYANNE FRANCAISE

SIREN : 482 766 763

**13.2.1.4 Immobilisations incorporelles****VARIATION des IMMOBILISATIONS****Période 2006-2007**

<b>Immobilisations</b>	<b>En Ariary</b>	<b>En €</b>
<i>Incorporelles Brutes 2006</i>	880 514 596 000	352 205 838
<i>Sortie d'immobilisations 2007</i>	-	-
Frais de constitution	- 7 318 000	- 2 927
Frais Pré-exploitation Ambatosy	- 1 181 654 000	- 472 662
Frais Pré-exploitation Vohimena	- 1 064 100 000	- 425 640
Frais Pré-exploitation Mosalahy	- 698 466 000	- 279 386
<i>Acquisition d'Immobilisations 2007</i>	-	-
<b>Total Incorporel 2007</b>	<b>877 563 058 000</b>	<b>351 025 223</b>

Les sorties correspondent à des Immobilisations totalement amorties au 30 Juin de l'exercice précédent

**VARIATION des AMORTISSEMENTS****Période 2006-2007**

<b>Amortissements</b>	<b>En Ariary</b>	<b>En €</b>
<i>Amortissements Incorporels 2006</i>	3 491 874 100	1 396 750
<i>Sortie d'Amortissements 2007</i>	-	-
Frais de constitution	- 7 318 000	- 2 927
Frais Pré-exploitation Ambatosy	- 1 181 654 000	- 472 662
Frais Pré-exploitation Vohimena	- 1 064 100 000	- 425 640
Frais Pré-exploitation Mosalahy	- 698 466 000	- 279 386
<i>Amortissements 2007</i>	257 944 100	103 178
<b>Total Incorporel 2007</b>	<b>798 280 200</b>	<b>319 313</b>

Les sorties d'Amortissements correspondent aux Amortissements des Immobilisations totalement amorties au 30 Juin de l'exercice précédent

### 13.2.1.5 Immobilisations corporelles

#### VARIATION des IMMOBILISATIONS

##### Période 2006-2007

<b>Immobilisations</b>	<b>En Ariary</b>	<b>En €</b>
<i>Corporelles Brutes 2006</i>	155 304 000	62 122
<i>Sortie d'immobilisations 2007</i>	-	-
<i>Acquisition d'Immobilisations 2007</i>	-	-
Matériels & Outillages	180 688 900	72 276
Matériels de Transport	137 500 000	55 000
Matériels de Bureau	19 000 000	7 600
<b>Total Corporel 2007</b>	<b>492 492 900</b>	<b>196 997</b>

Les sorties correspondent à des Immobilisations totalement amorties au 30 Juin de l'exercice précédent

#### VARIATION des AMORTISSEMENTS

##### Période 2006-2007

<b>Amortissements</b>	<b>En Ariary</b>	<b>En €</b>
<i>Amortissements Corporels 2006</i>	53 571 320	21 430
<i>Sortie d'Amortissements 2007</i>	-	-
<i>Amortissements 2007</i>	93 702 280	37 481
<b>Total Corporel 2007</b>	<b>147 273 600</b>	<b>58 911</b>

Les sorties d'Amortissements correspondent aux Amortissements des Immobilisations totalement amorties au 30 Juin de l'exercice précédent

**13.2.1.6 Immobilisations financières**

NEANT

**13.2.1.7 Stocks**

Stocks au 30 Juin 2006 : 480 621 €

Variation de stock 2007 : 399 793 €

Stocks au 30 Juin 2007 : 880 414 €

Ces stocks sont constitués de minéraux et pierres précieuses achetés ou trouvés sur site lors de la prospection et de l'échantillonnage massif réalisé sur les titres miniers de SA Mines Tany Hafa.

Ces stocks de pierres sont sous la surveillance du Conseil d'Administration et le contrôle de la Présidente de SA Mines Tany Hafa. Ils peuvent être présentés sous 72 heures si nécessaire.

**13.2.1.8 Clients et autres actifs**

SA Mines Tany Hafa étant en phase de pré-exploitation (recherche et prospection), elle n'entretient pas de relation clientèle suivie.

<i>En €</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Clients	NEANT	NEANT
Débiteurs Divers	5 000	NEANT
<b>Total</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>

**13.2.1.9 Instruments financiers**

NEANT

**13.2.1.10 Actifs destinés à la vente**

NEANT

**13.2.1.11 Trésorerie et équivalents de Trésorerie**

<b>1 - Banque</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
	En €	En €
Banque Postale Lyon	37 725	8 870
Banque Madagascar	41 317	9 669
<b>TOTAL</b>	<b>79 042</b>	<b>18 539</b>

<b>2 - Caisse</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
	En €	En €
Caisse Madagascar	30 016	24 269
Caisse France	71 422	27 466
<b>TOTAL</b>	<b>101 438</b>	<b>51 735</b>

<b>3 - Total Trésorerie</b>	<b>180 480</b>	<b>70 274</b>
-----------------------------	----------------	---------------

**13.2.1.12 Capitaux propres**

	<i>En €</i>	<i>En Ariary</i>
Capital au 30 Juin 2006	355 234 781	888 086 952 000
Additif 06	217 765	544 412 000
Additif 07	19 800	49 500 000
Additif 08	11 880	29 700 000
Additif 09	340 912	852 280 000
Additif 10	233 517	583 792 000
Additif 11	322 766	806 916 000
Additif 12	249 533	623 832 000
Additif 13	113 828	284 570 000
Additif 14	133 294	333 234 000
Additif 15	116 936	292 342 000
Additif 16	310 675	776 688 000
Capital au 30 Juin 2007	357 305 687	893 264 218 000

**13.2.1.13 Provisions**

NEANT

**13.2.1.14 Autres emprunts et dettes financières**

NEANT

**13.2.1.15 Fournisseurs – Autres créditeurs et Passifs divers**

<i>En €</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Fournisseurs	1 298	NEANT
Comptes Courants	56 187	89 744
Créditeurs Divers	10 700	9 160
<b>Total</b>	<b>68 185</b>	<b>98 904</b>

**13.2.1.16 Charges de personnel**

SA Mines Tany Hafa étant en phase d'installation et de pré-exploitation, elle n'a pas de salariés réellement attitrés tout au long de l'année.

Pour le moment, l'entreprise emploie essentiellement des tâcherons qui ont une durée de travail extrêmement variable suivant la charge de travail du moment, mais aussi suivant la période de l'année (saison des pluies ou saison sèche).

L'entreprise n'a employé que quelques salariés pour une fonction très précise et pendant une période très déterminée au cours de l'exercice comptable.

Tous les salariés et tâcherons sont nourris 3 fois par jours à la mine, le coût d'achat de cette nourriture étant à la charge exclusive de SA Mines Tany Hafa.

La rémunération et le coût d'achat de la nourriture des tâcherons sont comptabilisés dans le Poste « Personnel extérieur à l'entreprise » du Compte de Résultat 2007.

En €	2007	2006
Salaires et Charges sociales	150	9 182
Personnel extérieur	76 077	97 805
<b>Total</b>	<b>76 227</b>	<b>106 987</b>

#### 13.2.1.17 Résultat sur cession d'actifs

NEANT

#### 13.2.1.18 Résultat Financier

Le Poste « Perte de change » indique la variation de change entre la valeur nominale de l'action et le cours de change € / Ariary arrêté à l'exercice comptable.

D'après les Statuts de SA Mines Tany Hafa, la valeur nominale de l'action est de 22 000 Ariary. Cette valeur a été calculée sur un rapport de 8 € l'action pour 22 000 Ariary, soit 1 € pour 2 750 Ariary.

Le taux de change utilisé pour l'arrêté des comptes 2007 est de 1 € pour 2 500 Ariary. La perte de change induite sur les opérations (augmentations) en Capital est comptabilisée dans ce Poste du Compte de Résultat de l'entreprise.

Le Bilan 2007 fait apparaître une perte de change beaucoup plus importante qu'en 2006. Ceci s'explique par des opérations en Capital très nettement supérieures en 2007 par rapport à 2006.

Perte de change 2006 : 86 925 € pour une augmentation de Capital de 956 173 € durant l'exercice, soit 9,09 % du montant de l'augmentation de Capital 2006.

Perte de change 2007 : 187 256 € pour une augmentation de Capital de 2 070 906 € durant l'exercice, soit 9,04 % du montant de l'augmentation de Capital 2007.

En pourcentage, la perte de change reste constante d'un exercice à l'autre car, pour des raisons de simplification, de facilité de suivi, d'évolution des tendances et de compréhension, SA Mines Tany Hafa a utilisé le même taux de change pour ses Bilans 2006 et 2007 (1 € pour 2 500 Ariary). Cette méthode permet de gommer les effets inflationnistes ou déflationnistes fictifs induits par les variations de taux de change.

#### 13.2.1.19 Impôt sur les Bénéfices

NEANT

L'entreprise étant en phase de pré-exploitation (prospection et recherche), elle ne réalise pas de ventes, et ne dégage par conséquent pas de bénéfice.

#### 13.2.1.20 Résultat par action

NEANT

L'entreprise étant en phase de pré-exploitation (prospection et recherche), elle ne réalise pas de ventes, et ne dégage par conséquent pas de bénéfice.

**13.2.1.21 Parties liées**

NEANT

**13.2.1.22 Engagement hors bilan**

NEANT

**13.2.1.23 Evènement post clôture**

NEANT

**13.2.1.24 Rémunération allouée à la Direction et aux membres du Conseil d'Administration**

NEANT

**13.2.1.25 Résultats financiers des 5 derniers Exercices de SA Mines Tany Hafa en phase d'exploration et de recherche minière**

<b>En €</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Capital social En €	2 340 462 (15.213.000.000 FMG)	2 819 362 (35.456.300.000 FMG)	354 278 608 (885.696.520.000 Ariary)	355 234 781 (888.086.952.000 Ariary)	357 305 687 (893.264.218.000 Ariary)
Nombre d'actions émises	152.130 à 100.000 FMG l'action	354.563 à 100.000 FMG l'action	40.258.932 à 22 000 Ariary L'Action et 1 Action partiellement libérée à 16 000 Ariary	40.367.588 à 22 000 Ariary L'Action et 1 Action partiellement libérée à 16 000 Ariary	40.602.919 à 22 000 Ariary L'Action
Chiffre d'affaires hors taxe Nul: Phase d'exploration	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Résultat avant impôts, amortissements & provisions	- 467 963	- 203 335	- 312 375	- 537 227	- 1 211 660
Impôt sur les Bénéfices (impôt forfaitaire)	- 31	- 16	- 20	0	- 1
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	- 467 994	- 203 351	- 312 395	- 537 227	- 1 211 661
Amortissements et Provisions	- 1 129 066	- 659 626	- 702 998	- 184 453	- 140 659
Résultat après impôts, amortissements et provisions	- 1 597 060	- 862 977	- 1 015 393	- 721 680	- 1 352 320
Résultat Financier	0	2 708	94 190	- 88 800	- 188 549
Résultat exceptionnel	- 17	- 1 982	- 5 276	-64	9 897
Résultat Net de l'exercice	- 1 597 077	- 862 251	- 926 479	- 810 544	- 1 530 972
Dividende Net versé par action	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

## 13.2.1.26 Capital autorisé

## Autorisation augmentation de Capital par le Conseil d'Administration

Sur 3 ans

Date AGE	Capital social initial en Ariary	Augmentation autorisée en Ariary	Additifs n°	Montant Additif en Ariary	Capital social final en Ariary
<b>1<sup>er</sup> Mai 2006</b>	888 086 952 000	<b>6 186 500 000</b> (2 474 600 €)			
			6	544 412 000	888 631 364 000
	888 631 364 000		7	49 500 000	888 680 864 000
	888 680 864 000		8	29 700 000	888 710 564 000
	888 710 564 000		9	852 280 000	889 562 844 000
	889 562 844 000		10	583 792 000	890 146 636 000
	890 146 636 000		11	806 916 000	890 953 552 000
	890 953 552 000		12	623 832 000	891 577 384 000
	891 577 384 000		13	284 570 000	891 861 954 000
	891 861 954 000		14	333 234 000	892 195 188 000
	892 195 188 000		15	292 336 000	892 487 524 000
	892 487 524 000		15	6 000	892 487 530 000
	892 487 530 000		16	776 688 000	893 264 218 000
			<b>TOTAL</b>	<b>5 177 266 000</b>	

Reste disponible au  
30 Juin 2007 : 1 009 234 000 Ariary

**13.2.2 Rapport du Commissaire aux Comptes**

**Rapport sur les Comptes arrêtés au 30 Juin 2007**



# MINES TANY Hafa (MTH)

**Société Anonyme**  
**au Capital de MGA 893 264 218 000**  
**Bemongo - Commune Rurale de Ranotsara Avaratra**  
**313- IHOSY**  
**MADAGASCAR**

## **RAPPORTS**

### **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2007**

*novembre 2009*

# MINES TANY Hafa (MTH)

---

## SOMMAIRE

	<i>page</i>
<b><u>PREMIERE PARTIE :</u></b>	
<b><i>RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</i></b>	
<b>OPINION</b>	3
TABLEAU A : Bilan	4
TABLEAU B : Compte de résultat	5
TABLEAU C : Tableau de Variation des Capitaux Propres	6
TABLEAU D : Tableau des Flux de Trésorerie	7
Notes annexes aux états financiers	8-14
<b><u>DEUXIEME PARTIE :</u></b>	
<b><i>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</i></b>	16

# MINES TANY Hafa (MTH)

---

**PREMIERE PARTIE :**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2007**

Messieurs les Actionnaires de la société MINES TANY HAFA (MTH)

En exécution du mandat de commissaire aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers de votre société pour l'exercice clos le 30 JUIN 2007 comportant :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- le tableau de flux de trésorerie ;
- le tableau de variation des capitaux propres ;
- ainsi que les notes annexes.

Ces états financiers, qui relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration et établis conformément aux règles du PCG 2005, soumis à nos vérifications font notamment apparaître les éléments essentiels ci-après :

(Unité monétaire : Ariary ou MGA)

	31-déc-07	31-déc-06
Résultat net	(3 827 431 791,00)	(2 026 353 385,00)
Chiffre d'affaire	0,00	0,00
Capital social	893 264 218 000,00	888 086 952 000,00
Capitaux propres	879 604 266 824,00	878 254 432 615,00
Total bilan	879 774 729 224,00	878 501 692 615,00
Variation nette de trésorerie	275 513 239,00	136 234 760,00

Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité de ces comptes.

Nous avons mené les travaux de vérifications selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Nos travaux ont consisté à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Ils consistent également à vérifier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion ci-après :

**A NOTRE AVIS, les états financiers tels qu'ils sont présentés aux tableaux A – B - C et D joints au présent, sont sincères et réguliers, dans tous les aspects significatifs, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2006/2007 ainsi que la situation financière de la société au 30 juin 2007 en conformité avec les principes comptables applicables à Madagascar.**

Fait à Antananarivo, le 22 novembre 2009

**Le Commissaire aux comptes,**



nauno philippe rakotomiamina  
expert comptable et financier

TABLEAU A

ACTIF	MONTANT	AMORTISS/	MONTANT	Notes annexes	MONTANT
	BRUT	PERTES DE VALEURS	NET		NET
	30-juin-07				30-juin-06
<b>ACTIF NON COURANTS</b>					
ECART D'ACQUISITION					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	877 563 058 000,00	(798 280 200,00)	876 764 777 800,00	3.1.	877 022 721 900,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	492 492 900,00	(147 273 600,00)	345 219 300,00	3.2.	101 732 680,00
IMMOBILISATIONS EN COURS					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
<b>TOTAL ACTIF NON COURANTS</b>	<b>878 055 550 900,00</b>	<b>(945 553 800,00)</b>	<b>877 109 997 100,00</b>		<b>877 124 454 580,00</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>					
STOCKS ET ENCOURS	2 201 034 125,00		2 201 034 125,00	4.	1 201 553 275,00
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	12 500 000,00		12 500 000,00		
Clients et comptes rattachés					
Impôts					
Autres créances et actifs assimilés	12 500 000,00		12 500 000,00	5	
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	451 197 999,00		451 197 999,00	6.	175 684 760,00
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>2 664 732 124,00</b>		<b>2 664 732 124,00</b>		<b>1 377 238 035,00</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>880 720 283 024,00</b>	<b>(945 553 800,00)</b>	<b>879 774 729 224,00</b>		<b>878 501 692 615,00</b>
<b>PASSIF</b>					
			MONTANT	Notes	MONTANT
			30-juin-07	annexes	30-juin-06
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital émis			893 264 218 000,00		888 086 952 000,00
Correction d'erreurs					
Report à nouveau			(9 832 519 385,00)		(7 806 166 000,00)
			883 431 698 615,00		880 280 786 000,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			(3 827 431 791,00)		(2 026 353 385,00)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>			<b>879 604 266 824,00</b>	TABLEAU C	<b>878 254 432 615,00</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>					
Produits différés : subventions d'investissement					
Impôts différés					
Emprunts et dettes financières					
Provisions et produits constatés d'avances					
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>					
<b>PASSIFS COURANTS</b>					
Dettes court terme- partie court terme de dettes long terme					
Fournisseurs et comptes rattachés			3 245 475,00		
Provisions et produits constatés d'avances - passifs courants					
Autres dettes			167 216 925,00	7.	247 260 000,00
Comptes de trésorerie					
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>			<b>170 462 400,00</b>		<b>247 260 000,00</b>
<b>TOTAL DE PASSIF</b>			<b>879 774 729 224,00</b>		<b>878 501 692 615,00</b>

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE

	Notes annexes	30-juin-07	30-juin-06
.Chiffres d'affaires			
.Production stockée			
.Production immobilisée			
<b>I- PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>			
<b>II- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE</b>			
. Achats consommés	8.	(593 987 000,00)	439 666 651,00
. Services extérieures et autres consommations	9.	(2 269 090 439,00)	(1 636 610 584,00)
		(2 863 077 439,00)	(1 196 943 933,00)
<b>III- VALEUR AJOUTEE (I - II)</b>		<b>(2 863 077 439,00)</b>	<b>(1 196 943 933,00)</b>
. Impôts, taxes et versements assimilés	10.	(165 698 372,00)	(123 163 500,00)
. Charges de personnel	11.	(376 300,00)	(22 954 760,00)
<b>IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>(3 029 152 111,00)</b>	<b>(1 343 062 193,00)</b>
. Autres produits opérationnels		25 401 700,00	408 000,00
. Autres charges opérationnelles		(661 200,00)	(570 000,00)
. Dotation aux amortis/provisions et pertes de valeurs	12.	(351 646 380,00)	(461 131 420,00)
. Reprise sur provisions et pertes de valeurs			
<b>V - RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>(3 356 057 991,00)</b>	<b>(1 804 355 613,00)</b>
. Produits financiers			
. Charges financières	13.	(471 373 800,00)	(221 997 772,00)
<b>VI - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(471 373 800,00)</b>	<b>(221 997 772,00)</b>
<b>VII - RESULTAT AVANT IMPOTS (V+VI)</b>		<b>(3 827 431 791,00)</b>	<b>(2 026 353 385,00)</b>
. Impôts exigibles sur résultat			
. Impôts différés (variations)			
<b>. TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>25 401 700,00</b>	<b>408 000,00</b>
<b>. TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>(3 852 833 491,00)</b>	<b>(2 026 761 385,00)</b>
<b>VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>(3 827 431 791,00)</b>	<b>(2 026 353 385,00)</b>
. Elements extraordinaires produits -(à préciser)			
. Elements extraordinaires charges -(à préciser)			
<b>IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>			
<b>X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(3 827 431 791,00)</b>	<b>(2 026 353 385,00)</b>

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Primes & Réserves	Ecart d'évaluation	Résultat & Report à nouveau	Total
<i>Solde au 31 décembre 2005</i>	<b>885 696 520 000,00</b>			<b>(7 806 166 000,00)</b>	<b>1 354 350 627,91</b>
Changement de méthode comptable					
Correction d'erreurs					
Autres produits et charges					
Affectation du résultat 2005					
Opération en capital	2 390 432 000,00				2 390 432 000,00
Résultat net au 31 décembre 2006				(2 026 353 385,00)	(2 026 353 385,00)
<i>Solde au 31 décembre 2006</i>	<b>888 086 952 000,00</b>			<b>(9 832 519 385,00)</b>	<b>878 254 432 615,00</b>
Changement de méthode comptable					
Correction d'erreurs					
Autres produits et charges					
Affectation du résultat 2006					
Opération en capital	5 177 266 000,00				5 177 266 000,00
Résultat net au 31 décembre 2007				(3 827 431 791,00)	(3 827 431 791,00)
<i>Solde au 31 décembre 2007</i>	<b>893 264 218 000,00</b>			<b>(13 659 951 176,00)</b>	<b>879 604 266 824,00</b>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE  
METHODE INDIRECTE

	30-juin-07	30-juin-06
<i>FLUX DE TRESORERIE LIEES A L'ACTIVITE</i>		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(3 827 431 791,00)	(2 026 353 385,00)
. Amortissements et provisions	351 646 380,00	461 131 420,00
. Variation des provisions et produits constatés d'avance		
. Variations des impôts différés		
. Variations des stocks	(999 480 850,00)	(1 075 339 275,00)
. Variations des clients et autres créances	(12 500 000,00)	259 070 000,00
. Variations des fournisseurs et autres dettes	(76 797 600,00)	143 294 000,00
. Plus ou moins values de cession, nettes d'impôts		
<b>A - FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(4 564 563 861,00)</b>	<b>(2 238 197 240,00)</b>
<i>FLUX DE TRESORERIE LIEES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</i>		
. Décaissement sur acquisition d'immobilisations	(337 188 900,00)	(16 000 000,00)
. Encaissement sur cession /sorties d'immobilisations		
. Autres diminution d'immobilisations		
. Incidence des variations de périmètre de consolidation <sup>(1)</sup>		
<b>B - FLUX DE TRESORERIE LIEES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(337 188 900,00)</b>	<b>(16 000 000,00)</b>
<i>FLUX DE TRESORERIE LIEES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>		
. Dividende versés aux actionnaires		
. Augmentation de capital en numéraire	5 177 266 000,00	2 390 432 000,00
. Ecart d'évaluation		
. Eliminations des éléments de passifs/Actifs		
. Emission d'emprunt		
. Remboursement d'emprunt		
<b>C - FLUX DE TRESORERIE LIEES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>5 177 266 000,00</b>	<b>2 390 432 000,00</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE DE LA PERIODE (A+B+C)</b>	<b>275 513 239,00</b>	<b>136 234 760,00</b>
. Trésorerie d'ouverture	175 684 760,00	39 450 000,00
. Trésorerie de clôture	451 197 999,00	175 684 760,00
. Incidence des variations de cours des devises		
<b>VARIATION DE TRESORERIE DE LA PERIODE</b>	<b>275 513 239,00</b>	<b>136 234 760,00</b>

# **MINES TANY Hafa (MTH)**

Notes annexes aux états financiers  
arrêtés aux 30 Juin 2007 et 2006

---

<p><b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b></p>
--

# MINES TANY Hafa (MTH)

Notes annexes aux états financiers  
arrêtés aux 30 Juin 2007 et 2006

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société MINES TANY Hafa (MTH) est une Société Anonyme qui a pour objet social :

- Prospection, recherche, exploration, extraction, exploitation, possession, détention, transformation, commercialisation en République de Madagascar et à l'exportation de l'ensemble des constituants du sol et sous sol ;

Son capital social s'élève, à la date de 30 juin 2007, à Ar 893 264 218 000 reparti en 40 602 919 actions de Ar 22 000 chacune.

Son Siège Social est situé à Bemongo, Commune rurale de Ranotsara-Avaratra, 313 IHOSY - MADAGASCAR

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres qui suivent :

	Noms et prénoms ou dénomination sociale	Expiration mandat en cours ( AG appelée à statuer sur les comptes)
1	RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc, Président	30-juin-08
2	CHAFFARD Gregory	30-juin-08
3	OFFANT Denis	30-juin-08
4	Vulcain Gems Techonlogy (VGT) <i>représentée par RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc</i>	30-juin-08
5	Polynésienne de Pierres précieuses (3P) <i>représentée par RAKOTONAIVO Jeanne d'Arc</i>	30-juin-08
6	RISACHER Gérard	30-juin-11
7	Tany Hafa International Holding Corporation (THI) <i>représentée par VINCENT Laurent</i>	30-juin-12

## 2. PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

### a) Méthode de présentation :

Les états financiers sont établis et présentés suivant les normes et recommandations du PCG 2005.

### b) Méthode générale d'évaluation :

Les états financiers ont été établis suivant le principe du coût historique

### c) Immobilisations incorporelles

Sont comptabilisés dans cette rubrique :

- Les frais de traitement thermiques des Conrindos comme frais de « recherche et développement »
- Des coûts d'acquisitions ou de conception des dessins et/ou collections (droits de concession)
- Les estimations des valeurs de gisements sur les « permis miniers » dont la valorisation est faite à « dire d'expert » affecté des coefficients de prudence.

# MINES TANY Hafa (MTH)

Notes annexes aux états financiers  
arrêtés aux 30 Juin 2007 et 2006

---

Les deux premières catégories font l'objet de dotation des charges d'amortissements calculées suivant le mode linéaire à partir de leur date de mise en service aux taux ci-après :

Frais de recherche et développement	20 %
Droits de concessions et marques	10%-20%

**d) Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition qui est égal au prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat.

Les charges d'amortissements sont calculées suivant le mode linéaire à partir de leur date de mise en service aux taux ci-après :

Constructions	5%-10%
Matériels et outillages	10%-33,33%
Matériel de transport	33,33%
Agencements, Aménagements, Installations	10 %
Matériel de bureau et Informatique	20 – 25-33,33%

**e) Stocks**

Les stocks des produits sont évalués au cours d'acquisition ou de production/d'extraction. Ils sont conformément aux dispositions légales enregistrés à chaque entrée au registre côté paraphé par les services des Mines.

**f) Opérations libellées en devises**

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées à un taux unique de 1 euro = MGA 2 500,00.

Ni les disponibilités ni les dettes en devises à la date de clôture ne sont réévaluées au cours de clôture

Notes annexes aux états financiers  
arrêtés aux 30 Juin 2007 et 2006

**3. ACTIFS IMMOBILISES**

**3.1. Immobilisations incorporelles**

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2007 et 2006 :

	30-juin-07		30-juin-06		Variations
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	
Frais d'établissement	95 000,00	(94 000,00)	1 000,00	10 500,00	(9 500,00)
Recherche et Développement	600 000 000,00	(295 096 000,00)	304 904 000,00	424 904 000,00	(120 000 000,00)
Concession & Droits similaires	654 700 000,00	(194 976 000,00)	459 724 000,00	536 006 000,00	(76 282 000,00)
Autres Immobilisations Incorporelles	308 263 000,00	(308 114 200,00)	148 800,00	61 801 400,00	(61 652 600,00)
Titres Miniers	876 000 000 000,00		876 000 000 000,00	876 000 000 000,00	
	<b>876 000 000 000,00</b>	<b>(798 280 200,00)</b>	<b>876 764 777 800,00</b>	<b>877 022 721 900,00</b>	<b>(257 944 100,00)</b>

La variation de Ariary **(16 068 888,80)** résulte des opérations suivantes :

	VALEURS BRUTES		AMORTISSEMENTS		Variation nette
	Acquisitions	Sortie/Transferts	Dotation de l'exercice	Sortie/Transferts	
Frais d'établissement			(9 500,00)		(9 500,00)
Recherche et Développement			(120 000 000,00)		(120 000 000,00)
Concession & Droits similaires			(76 282 000,00)		(76 282 000,00)
Autres Immobilisations Incorporelles			(61 652 600,00)		(61 652 600,00)
Titres Miniers					
			<b>(257 944 100,00)</b>		<b>(257 944 100,00)</b>

**3.2. Immobilisations corporelles**

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2007 et 2006 :

	30-juin-07		30-juin-06		Variations
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	
Constructions	57 716 000,00	(17 801 200,00)	39 914 800,00	43 686 400,00	(3 771 600,00)
Matériels et outillages	204 860 900,00	(50 751 944,60)	154 108 955,40	16 190 799,60	137 918 155,80
Aménagement & Installation	23 000 000,00	(11 411 999,60)	11 588 000,40	13 888 000,40	(2 300 000,00)
Matériel de Transport	153 500 000,00	(34 704 862,00)	118 795 138,00	16 000 000,00	102 795 138,00
Matériel de Bureau	51 012 000,00	(31 778 793,60)	19 233 206,40	10 147 880,05	9 085 326,35
Mobilier de Logement	2 404 000,00	(824 800,20)	1 579 199,80	1 819 599,80	(240 400,00)
	<b>492 492 900,00</b>	<b>(147 273 600,00)</b>	<b>345 219 300,00</b>	<b>101 732 679,85</b>	<b>243 486 620,15</b>

La variation de **+ Ar 243 486 620,44** résulte des opérations suivantes :

	VALEURS BRUTES		AMORTISSEMENTS		Variation nette
	Acquisitions	Sortie/Transferts	Dotation de l'exercice	Sortie/Transferts	
Constructions			(3 771 600,00)		(3 771 600,00)
Matériels et outillages	180 688 900,00		(42 770 743,60)		137 918 156,40
Aménagement & Installation			(2 300 000,00)		(2 300 000,00)
Matériel de Transport	137 500 000,00		(34 704 862,00)		102 795 138,00
Matériel de Bureau	19 000 000,00		(9 914 673,60)		9 085 326,40
Mobilier de Logement			(240 400,00)		(240 400,00)
	<b>337 188 900,00</b>		<b>(93 702 279,20)</b>		<b>243 486 620,80</b>

**S.A MINES TANY Hafa  
SAHAMBANO IHOSY**

**Notes annexes aux états financiers  
arrêtés aux 30 Juin 2007 et 2006**

**4. STOCKS**

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2007 et 2006 :

	<b>30-juin-07</b>	<b>30-juin-06</b>
Valeur en devises (euros)	880 413,65	480 621,31
Taux de change	2 500,00	2 500,00
Valeur en ARIARY	<b>2 201 034 125,00</b>	<b>1 201 553 275,00</b>

**5. CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES**

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2007 et 2006 :

	<b>30-juin-07</b>		
	<b>Montant Brut</b>	<b>Pertes de valeurs</b>	<b>Montant Net</b>
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	12 500 000,00		12 500 000,00
	<b>12 500 000,00</b>		<b>12 500 000,00</b>

**6. DISPONIBLES**

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2007 et 2006 :

	<b>30-juin-07</b>	<b>30-juin-06</b>
Banques	197 604 178,00	46 347 848,17
Caisse	253 593 821,00	129 336 912,00
	<b>451 197 999,00</b>	<b>175 684 760,17</b>

*Les comptes bancaires font l'objet de rapprochement avec les relevés émanant des établissements financiers.*

**7. AUTRES DETTES**

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 30 Juin 2007 et 2006 :

	<b>30-juin-07</b>	<b>30-juin-06</b>
Comptes courants des associés (a)	140 466 925,00	224 360 000,00
Créditeurs divers	26 750 000,00	22 900 000,00
	<b>167 216 925,00</b>	<b>247 260 000,00</b>

*(a) Ledit poste se détaille comme suit :*

	<b>30-juin-07</b>	<b>30-juin-06</b>
Laurent Vincent Palayer	50 000 000,00	50 000 000,00
Vellutini Jeanine	12 053 675,00	
VGT	75 000 000,00	
Risacher Gérard	2 153 250,00	
Martin Jean-Yves	1 250 000,00	
Da Fonté Mathis Mathéo	10 000,00	
Offant Denis		42 480 000,00
SA THI		131 880 000,00
	<b>140 466 925,00</b>	<b>224 360 000,00</b>
	2 500,00	2 500,00
<b>Valeur en devises (Euros)</b>	<b>56 186,77</b>	<b>89 744,00</b>

**Notes annexes aux états financiers  
arrêtés aux 30 Juin 2007 et 2006**

**8. ACHATS CONSOMMES**

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 Juin 2007 et 2006 :

	<b>30-juin-07</b>	<b>30-juin-06</b>
Matières et fournitures	1 541 528 975,00	624 737 050,00
Variation de Stocks	-999 480 850,00	-1 075 339 275,00
Carburants/lubrifiants	575 450,00	
Petit outillage	24 652 075,00	2 661 300,00
Fournitures administratives	5 838 850,00	8 274 274,00
Frais sur achats	20 872 500,00	
	<b>593 987 000,00</b>	<b>-439 666 651,00</b>

**9. SERVICES EXTERIEURS**

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 Juin 2007 et 2006 :

	<b>30-juin-07</b>	<b>30-juin-06</b>
Locations	155 550 000,00	120 000 000,00
Entretiens et réparations	35 158 750,00	953 899 640,00
Frais d'assistance technique	1 460 100 200,00	
Primes d'assurances	75 350,00	253 821,00
Frais d'études et recherches	273 500 000,00	
Documentation	298 800,00	1 606 800,00
Personnel extérieur	190 191 714,00	244 513 305,00
Honoraires et commissions	62 222 900,00	236 118 231,00
Publicité et relations publiques	1 476 950,00	84 800,00
Transports et frêts	41 027 725,00	10 648 900,00
Déplacements - missions - réceptions	17 379 750,00	26 767 440,00
Frais des postes et télécommunications	32 041 500,00	12 076 222,00
Services bancaires et assimilés	43 650,00	636 625,00
Autres charges externes	23 150,00	30 004 800,00
	<b>2 269 090 439,00</b>	<b>1 636 610 584,00</b>

**S.A MINES TANY HAFA  
SAHAMBANO IHOSY**

**Notes annexes aux états financiers  
arrêtés aux 30 Juin 2007 et 2006**

**10. IMPOTS ET TAXES**

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 Juin 2007 et 2006 :

	<b>30-juin-07</b>	<b>30-juin-06</b>
Taxe professionnelle		
Droits d'enregistrement	4 402 150,00	
TVA devenue non récupérable		
Droits et taxes divers ( redevances)	161 293 422,00	123 163 500,00
Autres	2 800,00	
	<b>165 698 372,00</b>	<b>123 163 500,00</b>

**11. CHARGES DU PERSONNEL**

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 Juin 2007 et 2006 :

	<b>30-juin-07</b>	<b>30-juin-06</b>
Rémunérations du personnel	322 650,00	
Charges sociales	45 900,00	84 800,00
Autres charges du personnel	7 750,00	22 869 960,00
	<b>376 300,00</b>	<b>22 954 760,00</b>

**12. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEURS**

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 Juin 2007 et 2006 :

	<b>30-juin-07</b>	<b>30-juin-06</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (Cf. Note 3.1)	257 944 100,00	444 840 100,00
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (Cf. Note 3.2)	93 702 280,00	16 291 320,00
Provisions pour pertes de valeur sur clients douteux		
Provisions pour pertes de valeur sur autres débiteurs		
	<b>351 646 380,00</b>	<b>461 131 420,00</b>

**13. CHARGES FINANCIERES**

Cette rubrique s'analyse comme suit durant les exercices clos les 30 Juin 2007 et 2006 :

	<b>30-juin-07</b>	<b>30-juin-06</b>
Intérêts des emprunts bancaires		
Intérêts des comptes courants		
Autres charges financières	3 232 800,00	4 685 772,00
Pertes de change	468 141 000,00	217 312 000,00
	<b>471 373 800,00</b>	<b>221 997 772,00</b>

# SA MINES TANY HAFA

---

**DEUXIEME PARTIE :**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES OPERATIONS VISEES PAR LES ARTICLES 464 à 480  
DE LA LOI N° 2003 - 036 DU 30 JANVIER 2004 SUR LES SOCIETES COMMERCIALES**

Messieurs les Actionnaires de la société MINES TANY HAFA (MTH),

En exécution du mandat de commissaire aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil d'Administration de votre société ne nous a pas informé d'aucune nouvelle opération effectuée durant l'exercice susceptible d'être concernée par les articles 464 à 480 de la loi n° 2003 – 036 du 30 janvier 2004.

Ces opérations sont :

- toute convention entre la société Mines Tany Hafa (MTH) et l'un de ses administrateurs, directement ou par personne interposée
- toute convention entre la société Mines Tany Hafa (MTH) et une société dont l'un des membres du Conseil d'administration est actionnaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur.

Néanmoins, les opérations suivantes conclues antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice 2006/2007 :

**1- Avec la Société Tany Hafa International Holding Corporation (THI)**

Il s'agit de convention signée le 19 mars 2003, dûment approuvée par votre Conseil d'Administration en date du 30 mars 2003, portant sur l'achat par votre société des matières et produits (pierres brutes ou travaillées/taillées) auprès de ladite société.

Les charges relatives à cette convention durant l'exercice s'élèvent à Ar 1 415 650 600,00 soit 566 260,24 euros qui ont fait l'objet de ratification par votre Conseil d'Administration en date du 08 avril 2008.

**2- Avec les Sociétés THI, VGT et Monsieur OFFANT Denis**

Il s'agit de convention signée le 19 mars 2003, dûment approuvée par votre Conseil d'Administration en date du 30 mars 2003, portant sur l'assistance Technique, logistique, financière et de gestion de votre société par ces sociétés et personne.

Les charges relatives à cette convention durant l'exercice s'élève à Ar 1 435 300 000,00 soit 574 120,00 euros qui ont fait l'objet de ratification par votre Conseil d'Administration en date du 08 avril 2008.

Par ailleurs, les comptes courants des actionnaires et/ou administrateurs présentent des soldes créditeurs (dettes dues) suivants à la date du 30 juin 2007 (**en Ariary ou MGA**) :

Laurent Vincent Palayer	50 000 000,00
Vellutini Jeanine	12 053 675,00
VGT	75 000 000,00
Risacher Gérard	2 153 250,00
Martin Jean-Yves	1 250 000,00
Da Fonté Mathis Mathéo	10 000,00
	140 466 925,00

Fait à Antananarivo, le 22 novembre 2009

**Le Commissaire aux comptes,**



nauno philippe rakotomiamina  
expert comptable et financier

### 13.3 ANNEXE 3 - SUIVI ENVIRONNEMENTAL AU 30 JUIN 2007

Ce rapport étant volumineux, il est porté en pièce annexe au Document de Référence 2007.

### 13.4 ANNEXE 4 - DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Le Document annuel d'information est intitulé « Document de Référence 2007 »

SA MINES TANY Hafa



Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de : 893.264.218.000 ARIARY

Siège Social: Commune Rurale de RANOTSARA AVARATRA - Bemongo  
313 IHOSY Madagascar

Tel: 33-6.30.92.58.94.

Fax: 33-4.78.57.98.00.

Email: tany-hafa@wanadoo.fr

RCS: FTSOA 2005\_B\_004

NIF: 269\_6968

STAT: 14312 24 2004 000010

#### Document d'information annuel

Etabli conformément aux dispositions  
de la loi 2003-036 régissant les sociétés commerciales et les marchés financiers.

## INFORMATIONS

Conformément à la loi n° 2003-036 en date du 30 janvier 2004 régissant les sociétés commerciales et les marchés financiers ainsi que son décret d'application n° 2004-453. La société MINES TANY Hafa, société anonyme faisant appel à l'épargne publique, a établi le présent document mentionnant toutes les informations qu'elle a publiée ou rendu publique au cours des 24 derniers mois, afin de satisfaire à ses obligations législatives et réglementaires.

### 13.4.1 Informations publiées

Date Publication	Libellé	Support /lieu
30/6/0620/2/06	Rapport au ministère des mines	Délégation des mines 301 Fianarantsoa Et Ministère de l'Energie et des Mines 101 Antananarivo
30/6/06	Rapport d'activité et de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2006	Administration fiscale d'Ihoso 313 Ihoso Greffe du tribunal de 1 <sup>ère</sup> instance d'Ihoso 313 Ihoso
30/6/06	Rapport annuel environnemental	ONE Office National de l'Environnement, Ministère chargé de l'environnement 101 Antananarivo

30/6/06	Rapport semestriel au Ministère des Mines du 1/1/06 au 30/6/06	Délégation régionale des mines 301 Fianarantsoa Ministère de l'Energie et des Mines 101 Antananarivo
22/8/06	Bilan au 30 juin 2006 Compte de résultat Tableau de flux de trésorerie Etat de variation des capitaux propres Tableau des amortissements	Administration fiscale d'Ihoso Greffe du tribunal de 1ere instance d'Ihoso
30/06/07	Rapport d'activité et de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2007	Administration fiscale d'Ihoso 313 Ihoso Greffe du tribunal de 1 <sup>ère</sup> instance d'Ihoso 313 Ihoso
30/06/07	Bilan au 30 juin 2007 Compte de résultat Tableau de flux de trésorerie Etat de variation des capitaux propres Tableau des amortissements	Administration fiscale d'Ihoso 313 Ihoso Greffe du tribunal de 1 <sup>ère</sup> instance d'Ihoso 313 Ihoso
30/06/07	Rapport annuel environnemental	ONE Office National de l'Environnement, Ministère chargé de l'environnement 101 Antananarivo
30/06/07	Rapport au ministère des mines	Délégation régionale des mines 301 Fianarantsoa Ministère de l'Energie et des Mines 101 Antananarivo

#### **13.4.2 Informations sociétales**

- Lettre d'avis de réunion A.G.E. du 01 mai 06 en date du 15 avril 06
- Lettre d'avis de réunion A.G.E. du 13 octobre 06 en date du 01 octobre 06
- Lettre d'avis de réunion A.G.E. du 5 novembre 06 en date du 20 octobre 06
- Lettre d'avis de réunion A.G.E. du 10 novembre 06 en date du 28 octobre 06
- Lettre d'avis de réunion A.G.E. du 17 novembre 06 en date du 4 novembre 06
- Lettre d'avis de réunion A.G.E. du 02 décembre 06 en date du 20 novembre 06
- Lettre d'avis de réunion A.G.E. du 04 décembre en date du 24 novembre 06
- Lettre d'avis de réunion A.G.E. du 06 décembre 06 en date du 28 novembre 06
- Lettre d'avis de réunion A.G.E. du 08 décembre 06 en date du 29 novembre 06
- Lettre d'avis de réunion A.G.E. du 04 janvier 07 en date du 20 décembre 06
- Lettre d'avis de réunion A.G.E. du 08 janvier 07 en date du 28 décembre 06

#### **13.4.3 Informations scientifiques**

Date	Titre
2007	Caractérisation pétrographique et minéralogique du gisement à saphirs de Sahambano par Yohann OFFANT
Juin 2005	Madagascar, paradis des gemmes : les saphirs gemmes de Sahambano. Ecole supérieure de géologie de Nancy
14 avril 2006	Les corindons associés aux roches métamorphiques du sud de Madagascar. Le gisement de saphirs de Zazafotsoy, Université des Sciences de la Terre d'Antananarivo, IRD. Par M. ANDRIAMAMONJY Solofomampielly Alfred
14 avril 2006	Les corindons métamorphiques associés aux zones de cisaillement du sud de Madagascar. Le gisement de saphir de Sahamabano (sud-est d'Ihoso), Université des Sciences de la Terre d'Antananarivo, IRD. Par M. RALANTOARISON Louis Théogène
Décembre 2006	Les saphirs multicolores de Sahambano et Zazafotsy, région granulitique de Ihoso, Madagascar. Revue des gemmologie, AFG n° 158 décembre 2006
Mars 2007	Les gisements de corindons gemmes de Madagascar. Revue de Gemmologie, AFG n° 159
2008	Oxygen isotope systematic of gem corundum deposits in Madagascar : relevance for their geological origin. Doctor Gaston GIULINAI (IRD-CNRS)
2008	Gem corundum deposit of Madagascar, a review. Ore Geology Reviews.

### **13.4.4 Disponibilité de l'information**

#### *13.4.4.1 En version électronique*

Les déclarations, document de référence, notes, informations scientifiques sont disponibles sous forme de CD Rom. Les parutions sur le journal « Midi Madagascar » sont également disponibles sous forme de CD Rom ainsi que les comptes annuels déposés au greffe du Tribunal de Première instance d'Ihoso.

#### *13.4.4.2 En version imprimée*

Tous les documents mentionnés dans le présent Document de Référence annuel sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la société :  
SA Mines Tany Hafa, commune rurale de Ranotsara-Avaratra, 313 Ihoso, Madagascar.

## **13.5 ANNEXE 5 - RESOLUTIONS**

### Sommaire

### **ORDRE DU JOUR**

#### **A – TITRE ORDINAIRE**

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 2) Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2007
- 3) Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- 4) Approbation des états financiers de synthèse arrêtés au 30 juin 2007
- 5) Vote de confiance sur la poursuite des mandats des administrateurs.
- 6) Augmentation du capital social, additif n°16 avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et revalidation de l'ensemble du procès-verbal de l'A.G.E. du 30 mars 2008, enregistré légalement au greffe du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance d'Ihoso par acte de dépôt n° 18-AG/ISY/08 du 24 juin 2008.
- 7) Mandats commissaires aux comptes

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2007

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Approbation des comptes de réintégration de l'exercice clos le 30 juin 2007

#### **TROISIEME RESOLUTION**

Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la société.

**QUATRIEME RESOLUTION**

Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'augmenter le capital de la société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions.

**CINQUIEME RESOLUTION**

Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières, voire de créances liquides et exigibles donnant accès au capital.

***A TITRE EXTRAORDINAIRE***

**SIXIEME RESOLUTION**

- a) Autorisation et validation de l'augmentation de capital intitulée "additif n°16" avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions.
- b) Revalidation de l'ensemble du procès-verbal de l'A.G.E. du 30 mars 2008, enregistré légalement au greffe du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance d'Ihoso par acte de dépôt n° 18-AG/ISY/08 du 24 juin 2008

**SEPTIEME RESOLUTION**

Vote de confiance sur la poursuite des mandats des administrateurs.

**HUITIEME RESOLUTION**

Pouvoirs pour les formalités légales.

**NEUVIEME RESOLUTION**

Mandat commissaire aux comptes NPNM AUDIT  
14, Rue Jean Jaures Ambatomena 101 Antananarivo MADAGASCAR  
statuant jusqu'à l'exercice clos au 30 juin 2012.

**PROJET DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 13**  
**DECEMBRE 2009 (sous réserve du vote positif des associés)**

Lors de cette assemblée générale, il a été décidé conformément à l'ordre du jour :

***A – TITRE ORDINAIRE***

**PREMIERE RESOLUTION**

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2007)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos au 30 juin 2007, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale arrête la perte de l'exercice 2007 à 1.530.972 euros.

L'assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

**DEUXIEME RESOLUTION**

(Approbation des comptes de réintégration de l'exercice clos le 30 juin 2007)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de réintégration, approuve les comptes de réintégration de l'exercice clos au 30 juin 2007, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**TROISIEME RESOLUTION**

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales, pour une période de 36 mois, à compter de la présente assemblée, à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente assemblée générale dans les conditions suivantes :

L'assemblée générale décide que le prix maximum d'achat par la société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 30 000 Ariary par action et que le prix minimum de vente ne

devra pas être inférieur à 10 000 Ariary par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- a) Conserver les actions de la société MTH qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- b) Attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés ou de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux.
- c) Remettre les actions de la société MTH, à la suite d'une émission de titres de créances donnant accès au capital de la société, aux porteurs desdits titres.
- d) Animer le marché secondaire des titres de la société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.
- e) Annuler les titres rachetés et réduire le capital de la société en application de la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales.

L'assemblée générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

En outre, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et notamment pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes, en particulier Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Madagascar, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Cette autorisation met fin, avec effet immédiat, à toute délégation antérieure de même nature.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'augmenter le capital de la société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales, décide :

- a) De mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mai 2006.
- b) De déléguer au Conseil d'Administration, sa compétence, pour une durée de 3 ans à compter de la présente assemblée générale, pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant à Madagascar qu'à l'étranger, l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de catégorie A ou B existantes ou à émettre de la société MTH.
- c) Que le montant nominal des augmentations de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence ne devra pas excéder la somme totale de 2 500 000 000 Ariary
- d) Que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfices, primes, compensation de créances liquides et exigibles dans les conditions et limites fixées par la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales
- e) De supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvellement émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit des associés entrant et de renoncer à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de catégorie A ou B à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation
- f) De donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre, en un ou plusieurs fois, la présente délégation de compétence, dans le respect des conditions qui viennent d'être arrêtées, et pour déterminer les conditions de la ou des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence, notamment :
  - déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires
  - déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution
  - fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions
  - constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions de catégorie A ou B à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites
  - déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution
  - déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite fixée ci-dessus, le ou les postes des capitaux propres où elles seront prélevées ainsi que les conditions d'attribution des actions
  - imputer, à sa seule initiative, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale et porter ainsi le montant de la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur

- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et notamment pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles, ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de capital ou de valeurs mobilières, voire de créances liquides et exigibles donnant accès au capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales, décide :

- a) De mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mai 2006
- b) De déléguer au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 3 ans à compter de la date de la présente assemblée générale, pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de titres de capital de la société MTH et/ou de valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement ou à terme à une quotité du capital social de la société et dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société, étant précisé que la présente délégation de compétence pourra permettre l'émission de valeurs mobilières dans les conditions prévues par la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales
- c) Que le montant nominal de la ou des augmentations de capital de la société MTH susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de 2 500 000 000 Ariary ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société MTH

L'assemblée générale prend acte, en tant que besoin, du fait que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société MTH, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, aux fins de mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées, pour

déterminer les conditions d'émission, et notamment le prix et la date de jouissance des titres de capital ou des valeurs mobilières à émettre, pour constater la réalisation de toute augmentation de capital en résultant et procéder à la modification corrélative des statuts et pour, à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférant, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation et plus généralement pour prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions.

## ***A TITRE EXTRAORDINAIRE***

### **SIXIEME RESOLUTION**

Autorisation et validation de l'augmentation de capital intitulée "additif n°16" avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration autorise le Conseil d'Administration, conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales et valide l'augmentation de capital intitulée "additif n°16" avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre en une fois la présente délégation de compétence et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités pour parvenir à la bonne fin légale de cette augmentation de capital intitulée "additif n°16". avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions

- a) Revalidation de l'ensemble du procès-verbal de l'A.G.E. du 30 mars 2008, enregistré légalement au greffe du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance d'Ihoso par acte de dépôt n° 18-AG/ISY/08 du 24 juin 2008.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration autorise le Conseil d'Administration, conformément à la loi n°2003-036 régissant les sociétés commerciales et revalide l'ensemble du procès-verbal de l'A.G.E. du 30 mars 2008 enregistré légalement au greffe du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance d'Ihoso par acte de dépôt n° 18-AG/ISY/08 du 24 juin 2008.

Ce procès verbal de l'AGE du 30 mars 2008, ayant atteint le quorum de 96,99% est composé des éléments suivants :

#### 1<sup>ère</sup> partie de l'AGE du 30 mars 2008

Page de garde : page 01

Procès-verbal : pages 02 à 10

Pas d'annexes

#### 2<sup>ème</sup> partie de l'AGE du 30 mars 2008

Procès-verbal : pages 11 à 15

Pas d'annexes

#### 3<sup>ème</sup> partie de l'AGE du 30 mars 2008

Procès-verbal : pages 16 à 20

Annexe 01 : rapport d'activités et d'environnement 2003 à 2007 et au 30 mars 2008, pages 21 à 69

Annexe 02 : études scientifiques, pages 70 à 147

Annexe 03 : études scientifiques, bilans comptables 2003 à 2006, mouvements du capital social jusqu'au 30 mars 2008, pages 148 à 187

4ème partie de l'AGE du 30 mars 2008

Procès-verbal : pages 188 à 192

Annexe 01 : statuts réformés au 30 mars 2008, pages 193 à 210

Annexe 02 : feuille d'émargement actions nominatives, pages 211 à 230

Annexe 03 : feuille d'émargement actions au porteur, pages 231 à 255

Quorum AGE page 256

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, vote la revalidation de l'ensemble du procès-verbal de l'AGE du 30 mars 2008 enregistré sous la référence « acte de dépôt n° 18-AG/ISY/08 du 24 juin 2008. » auprès de Madame LANJASOA Donatienne, greffier en chef du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance d'Ihosy.

**SEPTIEME RESOLUTION**

(Vote de confiance sur la poursuite des mandats des administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, vote le renouvellement de la confiance pour la poursuite des mandats des administrateurs.

**HUITIEME RESOLUTION**

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'assemblée générale donne tous pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il conviendra d'effectuer.

Pouvoir spécial

L'assemblée générale donne mandat à :

Monsieur Randriambelo Richard Lhys

Titulaire de la carte d'identité n° 101 231 051 405 du 15 février 1975 à Antananarivo III

Né le 09 décembre 1956 à Antananarivo

Demeurant :

LOT AI 6

Antanambao Ambohimangakely

Antananarivo Avaradrano

MADAGASCAR

Pour conclure et réaliser, pour le compte de la société MTH, les démarches administratives et juridiques en vue de l'enregistrement de cet acte auprès de toutes les autorités malgaches compétentes.

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires approuve le choix du commissariat aux comptes :

NPNM AUDIT , Monsieur Nauno Philippe RAKOTOMIAMINA

14, Rue Jean Jaures Ambatomena 101 Antananarivo MADAGASCAR  
pour leurs différentes missions et vote leur mandat jusqu'à l'exercice clos au 30 juin 2012.

### 13.6 ANNEXE 6 – TABLE DE CONCORDANCE

Tableau de concordance à la Loi n°2003-036 Régissant les Sociétés commerciales et au Règlement Européen n°809/2004

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises par le règlement CE 809/2004 de la commission du 24 Avril 2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil.

	INTITULE	PAGES
1	PERSONNES RESPONSABLES	8
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	9 & 10
4	FACTEURS DE RISQUES	26 à 30
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	36 & 37
6	APERCU DES ACTIVITÉS	14 à 18
7	ORGANIGRAMME	11
8	RESERVES – ACTIFS MINIERS – IMMOBILISATIONS	11-13- 14 – 69 à 71
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT	47 à 60
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	35-36 71-72
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	42
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	16 à 18
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT	34 - 35
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GENERALE	18 à 21
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	26
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	21 à 25
17	SALARIES	26
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	32 - 33
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	N/A
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	46 à 60
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	61
22	CONTRATS IMPORTANTS	NEANT
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET	42
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	42
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	44

N/A : Non Applicable

Le présent document de référence a été déposé auprès de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances conformément aux dispositions de l'article n°4-2 du décret d'application de la loi n° 2003-036 régissant les sociétés commerciales à Madagascar. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il n'existe pas de document de référence antérieur à celui-ci.

En raison de très graves troubles politiques survenus à Madagascar en 2008 et la fuite du Président de la République au Lesotho, ce présent Document de Référence – Prospectus 2007 n'a pu être finalisé qu'en Novembre 2009.

*Fait à Antananarivo le 30 Novembre 2009,  
Mme Rakotonaivo Jeanne d'Arc,  
Présidente du Conseil d'Administration*